

CHRONIQUE VICINALE NAMUROISE

A TRAVERS LA PRESSE DE L'EPOQUE

1885-1891

JACQUES DUPONT



Eliane DEBRY, son épouse ;  
Marc et Marie-Antoinette DOHY-  
DUPONT,  
Alain et Patricia DUPONT-CROMMAR et Marie,  
Jean-Luc et Rosine DUPONT-STRAUS,  
ses enfants, beaux-enfants et petite-fille ;  
Eva DRICOT, sa belle-mère ;  
Giorgio et Marie-Thérèse SOMALVICO-DUPONT et leurs  
enfants,  
sa sœur, son beau-frère, son neveu et sa filleule ;  
ont la douleur de vous annoncer le décès de

## Monsieur Jacques DUPONT

né à Namur le 24 janvier 1923, y décédé le 9 février 1995,  
réconforté du sacrement des malades.

Selon les volontés du défunt la célébration eucharistique,  
suivie de l'inhumation au cimetière de Cognelée, s'est  
déroulée dans l'intimité.

Namur-Salzinnes, rue de la Colline, 55. 06-185556.0

CHRONIQUE VICINALE NAMUROISE

A TRAVERS LA PRESSE DE L'EPOQUE

1885-1891

JACQUES DUPONT

Comme l'être humain, le tram est né, s'est développé, a connu ses belles années, puis a vieilli et est disparu.

C'est sa vie que nous avons voulu retracer à travers des articles parus dans les journaux locaux tout au long de son existence.

-----

En guise de prologue, nous n'avons pu résister au plaisir de reproduire un extrait d'une chronique hebdomadaire parue dans le journal "Vers l'Avenir" sous la plume du regretté Arthur Masson, dans une rubrique "Album Rustique", au cours des années 1947-1950 et dont l'ensemble, pour répondre aux souhaits de nombreux lecteurs, fut rassemblé en un recueil sous le titre de "Cayauval, gai village" malheureusement actuellement épuisé et pratiquement introuvable:

## LE PETIT TRAM

## CAYAUVAL GAI VILLAGE

### LE PETIT TRAM

Un Monsieur, qui villégiatura l'été dernier à Cayauval et qui soignait ses phrases autant que sa mise, dit un jour au sacristain.

- Votre village est déplorablement excentrique !

Et le sacristain, d'abord suffoqué, puis indigné, s'est fâché tout rouge. Il allait asséner à l'effronté une de ces répliques qui font date et vous coiffent un adversaire. Oui, il allait proférer: "Excentrique vous-même! Avec vot'moitié de marronne en "chorte" qu'on voit vos laides jambes et vos noires lunettes que vous ressemblez à quelqu'un qui joue à l'aveugle!"

Mais le sacristain s'était arrêté à temps... Avec la bienveillance du savoir penché sur les infirmités de l'ignorance, le monsieur distingué lui expliquait:

- Je veux dire que la position de Cayauval est loin d'être centrale, qu'il est situé en marge des grandes voies de communication et que l'accès en est difficile.

- Ah, bon! a fait le sacristain radouci. Moi, je croyais que "excentrique" c'est un nom qu'on donne comme ça aux gardes de l'aiguillage du chemin de fer et à les ceux qui font des drôles de manières...

Puis, se recueillant un instant, il a brandi, triomphant:

- Et not' tram, alors! Vous croyez que c'est pour la garniture qu'on le fait rouler dans le paysage ?

- Pough! Votre tram... Votre tram... Oui, évidemment, évidemment, il a sa petite utilité. Mais il est bien lent, son horaire est très maigre et il s'offre de fameux détours. Et pour tout dire, lui aussi est excentrique.

Et l'on ne peut nier que le monsieur distingué a raison sur tous les points.

... La création de ce vicinal, ce fut peut-être le plus gros événement du siècle dans l'histoire du canton. Il y eut bien les deux guerres, mais les guerres, c'étaient des calamités universelles, sans caractère proprement local et l'on a fait de son mieux pour en effacer les traces et même les oublier. Le tram, lui, ce fut le fait délibéré, la prodigieuse décision dont l'immanente et pour ainsi dire éternelle portée échauffait les casse-cou, inquiétait les âmes tranquilles, semait l'effroi dans le coeur des pusillanimes et de tous ceux qui n'aiment ni la vitesse, ni les brutalités de la machine, ni les perfides rançons du progrès.

Cela ce passait il y aura un demi-siècle bientôt. Le projet une fois dans dans l'air, on en parla pendant deux ans, comme d'une bouleversante possibilité. Tous les conseils communaux du canton en délibérèrent avec passion. Chaque fois, la conclusion fut la même. Le maire disait: "J'attends des nouvelles..."

Puis, un beau jour, une nuée de spécialistes s'abattit sur le pays. Il y avait dedans de l'ingénieur, du géomètre, du géologue, de l'entrepreneur et même de l'agioteur, on le sut un peu plus tard.

Première bénédiction pour le pays... Tout ce monde en effet, devait trouver sur place le gîte et le couvert. Et cela promettait de durer un moment. On n'imagine pas le nombre de citoyens qui se découvrirent alors une brusque vocation d'aubergiste ou de traiteur. Les plus enthousiastes étaient les mères qu'un sort injuste avait affligé de filles ardemment nubiles mais désespérément inemployées. Et l'on peut vous jurer que le petit jeu de la gargotte mitonnée avec tendresse pour le pensionnaire et des pantoufles chauffées sur les chenets de l'espérance donna des résultats dont les effets durent encore.

... Tous ces spécialistes, dont chacun représentait une valeur éminente, se mirent au travail. Les géologues sondèrent, les géomètres plantèrent leurs jalons, les ingénieurs levèrent les plans.

Et les propriétaires des terrains que le projet traversait se virent convoqués aux fins d'expropriation. Chacun y alla d'un plaidoyer larmoyant et retors. A entendre ces madrés compères, écorner leur champ de luzerne, l'amputer d'un demi-bonnier ou culbuter le hangar déjeté où s'abritaient les veaux quand survenait l'orage, c'était porter une main sacrilège sur un bien qui leur venait de Dieu le Père et dont l'aliénation, même plantureusement indemnisée, aller les ruiner. Le plus curieux, c'est que tous, sortant de l'entrevue, clignaient de l'oeil et vous avaient des visages rayonnants d'une impudente allégresse.

\* \* \*

Le tracé du parcours virtuellement établi, il y eut les innombrables réclamations, entrevues, palabres et démarches relatives à des modifications secondaires du circuit. Chaque village du canton tenait à se voir, sinon traversé, du moins frôlé par le tram. On alerta les parlementaires, les gens qui se targuaient de hautes relations, ceux qui passaient pour avoir du style et du cran. Admettre le parcours ainsi revu et corrigé, c'eût été faire de la voie une sorte de labyrinthe, un emmêlement dans lequel la locomotive eût couru le risque, en certains points, de se retrouver le nez sur la lanterne rouge du fourgon de queue et de tourner en rond jusqu'à décision contraire d'un aiguilleur. Quand-même, il faut reconnaître que l'on fit de son mieux pour satisfaire tout le monde et établir un plan ubiquitaire. Pour cela, il fallut, ici, établir une tranchée imprévue dont les terres servirent à élever un remblai un peu plus loin. Et le Coulévrot se vit orné - honneur inespéré - d'une passerelle que l'on appela aussitôt "le pont", avec la même intonation que si l'ouvrage eût enjambé l'estuaire de la Gironde. Et cette fois, on présenta aux gens un plan définitif, immuable, stabilisé dans l'officiel. Le circuit zigzagant et méan-

dreux évoquait assez bien celui qu'eût laissé sur une feuille de papier blanc une mouche sauvée d'un encrier. Un gamin, féru de géographie, émit que ça rappelait les contours du Limbourg. On le pria de se taire en lui faisant remarquer qu'il était beaucoup trop jeune pour s'occuper des affaires des grands.

Et allez-y! Cette fois, les équipes crachèrent dans leurs mains et le premier coup de pioche fut l'occasion d'une cérémonie dont les vieux se souviendront encore à l'article de la mort.

\* \* \*

La belle époque! Non seulement, plus un seul indigène n'eut le droit de se proclamer chômeur, mais il fallut appeler à la rescousse des équipes flamandaises qui s'amènèrent avec leurs pieds nus dans des sabots taillés en bachots, les bissacs bourrés de lard et de tabac à chiquer, leurs propres outils où se voyaient bèches longues de deux pieds, leur sabir guttural et touchant. Chaque maison ou à peu près, eut son pensionnaire. Et les filles devinrent d'une coquetterie si ostensible, il y eut des aventures, incidents et accidents si peu discrets, que les curés, débordés, durent bien en traiter du haut de la chaire, en modes variables selon le tempérament du censeur, le caractère des ouailles et les dimensions des faits, les uns procédant par allusions évangéliquement rougissantes, les autres donnant de la voix comme des adjudants déchaînés.

C'est à cette période qu'il faut remonter aussi pour situer l'origine des innombrables Verbruggen, Van Cutsem et autres Craenenbroeck qui firent souche dans tous les Cayauval du canton et s'y perpétuent en florissantes tribus. Tous les descendants, d'ailleurs, ont oublié depuis longtemps la langue de l'ancêtre et sont wallons comme le carnaval de Binche, le Toré ou le Pont de Jambes. Il y a aussi, de-ci, de-là, quelques braves originaux qui, eux, s'appellent César Torloni ou Salvator Trompetta, comme leur grand-papa qui vint du Piémont pour faire sauter à la dynamite les roches du pays de Cayauval qu'entamait le tracé. Ceux-là ont l'oeil et le poil noirs, un penchant à la superstition et la langue volubile. Ils sont accordéonistes remarquables et pédaleurs véloces. Et ces noirs-là, à présent, nous valent aussi des Wallons aussi authentiques que la couque de Dinant, le Doudou et le Bia Bouquet.

... Il fallut trois longues années pour achever le travail, mais on peut dire qu'il était fignolé. Le jour de l'inauguration fut une date historique. Il y eut des fanfares, des discours à trémolos, des banquets à crever les gilets et pour finir des bals à faucher les jambes. Le premier convoi avait fait un tour d'honneur. Neuves et pimpantes comme des joujoux du 6 décembre, machine et voitures étaient fleuries et un faisceau de drapelets tricolores ornait le ventre de la motrice. Elle sifflait à chaque tournant sur un ton de triomphe et les gens trop émotifs en eurent les larmes aux yeux. L'écho de ce sifflet-là avait quelque chose de merveilleux comme le chant du progrès. Tout de suite, il devint familier, intime et s'intégra dans la symphonie pastorale et forestière du pays.

\* \* \*

Depuis ce jour-là, le tram vous fait matin et soir son petit bonhomme

de service avec une ponctualité toute pleine de charmantes fantaisies. Au début, on déplora quelques déraillements et collisions. Ce n'était pas tout-à-fait imprévu. Quelques latitudes sont admises dans la période de rodage. La voie doit se tasser, trouver son lit. L'aiguilleur doit attraper le tour de main, et le machiniste le réflexe prompt. Il y eut quelques crânes cabossés et quelques membres rompus, sans compter les émotions violentes. Bilan honnête, très avantageux, somme toute, si l'on tient compte des profits compensatoires. Il y a beau temps d'ailleurs que, revenu de ces folies de jeunesse, le petit tram suit sa voie avec la sagesse de la fidélité et qu'il s'efface devant l'obstacle. Il a peut-être médité la morale de certaine fable où l'on voit deux chèvres stupides s'expédier réciproquement au ruisseau pour une question de priorité. Lui, il se gare ou recule, mais plus jamais n'affronte. A défaut d'une vulgaire satisfaction de vanité, cela fait preuve d'une grandeur d'âme et une assurance de longévité.

L'hiver, pannes et retards sont régulièrement nombreux. Le brouillard impose une allure prudente. Le gelée travaille les rails, en fait des drôles de serpents rétractiles et cassants. Surtout, il y a les tempêtes de neige qui, en moins que rien, s'amuse à combler les tranchées d'une ouate infranchissable en son impassible candeur. Parfois aussi, la tempête s'offre un caprice de haut goût. Elle vous culbute en travers de la voie quelques beaux sapins quinquagénaires. Le temps d'amener sur les lieux une équipe de spécialistes et ça vaut aux usagers un retard de trois ou quatre heures. Ils l'acceptent avec la résignation de l'Oriental à qui Mahomet enseigna qu'on ne discute pas les horaires d'Allah. Si la journée est perdue, il en est pas mal d'autres dans la vie. Et si l'on rate le train, on sera peut-être en avance pour le suivant. Se plaindre serait d'ailleurs outrecuidant. Le petite gare où s'écoulent les heures d'attente est bien close et bien chauffée. S'ils manquent de moelleux, les bancs sont d'un galbe confortable, celui d'un S majuscule, qui permet de se caler les reins, de se détendre le dos et d'allonger les jambes. Fonctionnaire unique du bâtiment, le chef de gare vient faire la causette avec les patients, remplit le poêle jusqu'à la gueule, l'attise à grand tapage, le porte au rouge, fait de la petite salle enfumée un salon où l'on cause, très intime, et que l'on aura de la peine à quitter. De temps à autre, le téléphone l'appelle. L'homme achève sa phrase, se dirige vers l'appareil, revient pour préciser une nuance de sa pensée, décroche enfin... Et l'on entend: "Quoi? La chaudière gelée? Hein?... Une machine de secours?... Bon... Sera là dans une heure, que tu dis?... L'hiver, c'est l'hiver, hein!".

Il revient. Une heure, une petite heure à patienter encore. Pas la peine d'en parler. Les gamins qui fréquentent les écoles de la villette proche revoient leurs leçons, échangent des traductions d'auteurs grecs ou flamands, barbouillent de signes algébriques des chiffons de papier. Quatre compères - un représentant de commerce, deux métallurgistes et un marchand de bestiaux - ont entamé une partie de whist sur une valise plate. Dans les coins, des apprentis ont retrouvé des coussettes et l'on peut être assuré que ces jeunes prolétaires parlent de tout autre chose que d'assurances sociales.

- Il est là!

- Déjà!

On avait parlé d'une heure et ça ne fait que cinquante minutes. C'est de l'abus. La gare se vide... Brusquement seul, le chef sent la mélancolie l'envahir. Triste métier que le sien, somme toute, qui ne connaît que des contacts fugitifs avec les hommes.

Il se sent d'autant plus triste, le chef, que l'on parle à présent de lui moderniser son tram. Des idées d'automotrices, de mazout et même d'électrification sont en l'air. Ça ne lui dit rien qui vaille, tous ces procédés-là. Il aime son vieux tram, lui, le chef, ce petit tratram qu'il vit naître - il pouvait avoir cinq ans dans ce temps-là - et dont le sifflet a pris à la longue l'accent du pays. Y changer quelque chose sera - son cœur le lui dit - comme l'avertissement de l'agonie d'une époque: La sienne...

-----

## AVANT-PROPOS

Nous avons pris pour point de départ de cette "chronique" la constitution de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux en exécution de la loi du 24 juin 1885.

Bien sûr, à la suite de la "Loi sur les Tramways" du 8 juillet 1871, certains projets de tramways urbains et ruraux dans notre province furent ébauchés, mais aucun ne se concrétisa, si ce n'est le "Tram Zaman", à voie étroite de 72 cm. et d'une longueur de 9 km.500, chemin de fer d'intérêt local reliant Tavieres à Embresin, réalisé par le baron Zaman, grand ami du Roi Léopold II, qui vint assister à son inauguration le 15 octobre 1879.

-----

Dans ce premier fascicule, nous verrons la réalisation des deux premières lignes de notre province, situées toutes deux dans la région d'Andenne qui fut donc le berceau de notre réseau vicinal: la ligne Andenne-Eghezée et la ligne Samson-Andenne-Gives, inaugurées respectivement les 17 octobre 1886 et 8 octobre 1887.

Il faudra encore attendre jusqu'en 1892 pour voir le vicinal atteindre la ville de Namur, par les lignes Namur-Malonne et Namur-Spy-Onoz, qui furent mises en service respectivement les 23 janvier 1892 et 15 octobre 1893

-----

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER VICINAUX

TITRE CRÉÉ  
APRÈS  
LE 6 OCTOBRE  
1944.

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES Chemins de Fer Vicinaux

ETABLIE A BRUXELLES REG. DU COMM: 12.612

LOIS du 24 juin 1885; 14 avril 1898; 28 octobre 1921; 11 août 1924; 20 juillet 1927; 29 août 1931; 3 mai 1936; 30 avril 1937; Arrêté Royal du 17 août 1939 et Arrêté-Loi du 8 juillet 1946.

« MONITEUR BELGE » des 25 juin 1885, n° 176; 15 avril 1898, n° 105; 21 et 22 novembre 1921, n° 325 et 326; 21 août 1924, n° 234; 22 et 23 juillet 1927, n° 203 et 204; 5 et 16 septembre 1931, n° 248 et 259; 16 mai 1936, n° 137; 21 mai 1937, n° 141; 8 septembre 1939, n° 251 et 18 août 1946, n° 230.

## LIGNES DE NAMUR

### ACTION de MILLE Francs AU PORTEUR

Série 513 A

N° 027507

CAPITAL : 27.552.000 FR.

Représenté par 27.552 actions de mille francs

Un Administrateur,

Le Président du Conseil d'Administration,

TITRE CRÉÉ  
APRÈS  
LE 6 OCTOBRE  
1944.

L'AMI DE L'ORDRE      6/1/1885

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR    SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 1885

Le Conseil Provincial s'occupera:

- 1) de l'intervention de la Province dans l'établissement des chemins de fer vicinaux pour venir en aide aux communes.
- 2) de fixer le chiffre de l'allocation à porter au budget provincial de 1885 pour cet objet et de la détermination des conditions de cette intervention.

Les décisions que prendra le Conseil Provincial seront de la plus haute importance pour notre province.

Outre qu'il s'agit de venir en aide par la construction de chemins de fer vicinaux à la grande industrie, ces petites lignes ont pour but de créer et d'amener de nouveaux transports au grand chemin de fer, en facilitant les moyens de transport à l'agriculture et à la petite industrie rurale, telles que carrières, exploitation de terres plastiques, etc.

Les chemins de fer vicinaux sont donc appelés à rendre les plus grands services dans notre province où la grande industrie charbonnière et métallurgique manque et où l'exploitation des carrières est avec l'agriculture le gagne-pain exclusif de nos populations rurales.

Déjà le Conseil Provincial d'Anvers, ayant reconnu l'utilité des lignes vicinales, a décidé récemment en principe d'accorder pour les lignes à construire un subside d'un quart du coût de la construction, soit le double des sommes à fournir par les communes et la moitié des subsides de l'Etat.

En établissant le même principe, notre Conseil Provincial contribuera puissamment à doter notre province d'un réseau de voies ferrées tout en lui assurant les avantages directs résultant des subsides conséquents à accorder par l'Etat par l'intervention de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      12/1/1885

LES CHEMINS DE FER VICINAUX

Il est manifeste que dans le passé notre province a été quelque peu négligée au point de vue chemins de fer.

Il importe de remédier à cet état de choses.

La création de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux n'y manquera pas.

Le concours du Gouvernement pour toutes les lignes, pourvu qu'elles fournissent un trafic assez considérable pour en assurer l'utilité, paraît certain dès maintenant.

D'autre part les communes ont le plus souvent tout intérêt à intervenir dans la part à laquelle elles doivent participer d'après la loi, eu égard aux nombreux avantages que procurera aux localités possédant une certaine industrie un raccordement au chemin de fer.

Les Chemins de Fer Vicinaux constituent une industrie dans laquelle les actionnaires sont en règle générale l'Etat, la Province et les communes.

Il y a là une sérieuse garantie qu'il ne sera construit que des lignes productives, surtout au commencement où l'on aura le choix.

---

## L'AMI DE L'ORDRE 15/1/1885

### CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 13 JANVIER 1885

#### Décision votée en séance extraordinaire:

Article 1: Le Conseil Provincial décide d'intervenir en qualité d'actionnaire dans l'établissement des chemins de fer vicinaux dans la Province.

Article 2: Cette intervention aura lieu à l'aide d'annuités.

Article 3: La maximum de l'intervention par ligne est fixé au quart de la dépense, à moins qu'une décision spéciale du Conseil Provincial n'en ait autrement disposé.

Article 4: Une allocation de 18.000 francs est mise à la disposition de la Députation Permanente pour l'année 1885 à l'effet de souscrire une partie du capital nécessaire à l'établissement de lignes vicinales dans notre province.

---

Déjà certains conseillers provinciaux suggèrent la construction de lignes:

M. Bonami: ligne Samson-Andenne.

M. Frapier: ligne Namur-Fosses, par Salzinnes, Fonds de Malonne, Bois-de-Villers, etc.

Un autre conseiller provincial propose la construction de lignes vicinales dans les cantons de Gedinne, Beauraing, Rochefort et Dinant, déclarant qu'il faut que toute la province bénéficie des lignes vicinales

et non pas tel ou tel canton dont la situation est plus favorable.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 18/1/1885**  
**CHEMINS DE FER**

Le moment est on ne peut plus favorable pour la mise en adjudication de tramways vicinaux, de grandes voies ferrées, etc.

Depuis longtemps, les matériaux, le fer notamment, n'ont jamais été à si bas prix, et la main d'oeuvre n'est pas chère.

Il serait grand temps que le Gouvernement se dépêche et nous avons tout lieu de compter sur une prochaine mise à exécution.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 4/3/1885**  
**CHEMINS DE FER VICINAUX**

Nous recevons la lettre suivante:

" Monsieur le Rédacteur,

Il est fort regrettable de constater la lenteur avec laquelle s'exécutent les travaux publics en Belgique.

C'est avant la chute du ministère libéral qu'a été constituée la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, et rien ne fait supposer que cette Société se dispose à mettre la main à l'oeuvre dans notre province.

... Parmi les travaux dont l'exécution est particulièrement sollicitée se trouve la ligne d'Andenne à Samson. Les communes ont voté le quart de la dépense. La Députation Permanente est, dit-on, toute disposée à allouer sa part d'intervention et cependant on n'annonce pas encore les études de cette ligne.

Nous avons pleine confiance dans les capacités de M. de Burlet, Directeur Général de la Société, mais nous craignons qu'il n'ait les mains liées.

Pour ne parler que de la ligne Andenne-Samson, quel est le motif qui empêche de travailler ?

Nous comptons donc sur l'intervention du Ministre des Travaux Publics et espérons, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien être l'interprète de nos réclamations.

Un lecteur."

L'AMI DE L'ORDRE      22/6/1885

AU SENAT

Le Sénat a voté hier le projet de loi sur les Chemins de Fer Vicinaux, malgré les insistances de M. Graux pour un ajournement.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      10/7/1885

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 8 JUILLET

M. Frapier développe sa proposition tendant à la construction d'un chemin de fer vicinal à voie étroite de Namur - Fosses, en traversant Salzennes, Bois de Villers, etc.

Il explique comment la topographie, notamment celle de la Haute Marlagne, s'oppose à la création d'un grand chemin de fer.

Mais aujourd'hui, il y a plus que jamais raison de s'attacher au projet de création d'un chemin de fer vicinal qui ne coûterait même pas ce que dans la session extraordinaire on évaluait à une moyenne de 40.000 frs par kilomètre, matériel compris.

Le tracé de ce chemin de fer vicinal est trouvé: On partirait de Namur-Station par le Boulevard d'Omalius, Salzennes, Bauge et la route de Malonne. Jusque là pas de difficultés: il n'y aurait qu'à poser des rails sur la route et la dépense n'est cotée qu'à 25.000 francs par kilomètre.

La véritable difficulté git dans la traversée de Malonne et sur un espace de 5 kilomètres, car on peut prendre la route de Salzennes à Bois-de-Villers et de là à Fosses. Cette difficulté pourrait trouver parfaitement une solution guère coûteuse.

Le trajet s'effectuerait en une heure d'après les études.

Ce projet est destiné à donner satisfaction aux importantes communes de Malonne, Lesves, Bois-de-Villers, dont tout l'intérêt est d'être reliées au chef-lieu de province.

Cette proposition est renvoyée à la 5ème Commission.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      14/7/1885

CHEMIN DE FER VICINAL EGHEZEE-ANDENNE ET ANDENNE-SANSON

Depuis le mois de janvier, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, chargée d'instruire les projets sollicités n'a plus donné signe de vie.

Les deux lignes vicinales Andenne-Eghezée et Andenne-Samson qui doivent toutes deux aboutir à la Station de Seilles-Andenne, doivent passer la Meuse.

Or, depuis quatre mois après une demande faite, l'administration des Ponts et Chaussées n'a pas encore donné son avis sur la question de savoir si on pouvait passer sur le pont.

Nous demandons au Conseil Provincial de solliciter une plus grande activité de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux dans l'instruction des demandes qui lui sont adressées, pour que la construction de ces lignes puisse se faire aussitôt que possible.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 15/7/1885**

**CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 13 JUILLET**

M. Delchevalerie développe un projet relatif à la construction d'un chemin de fer vicinal reliant directement Fleurus à Namur, par Saint-Servais, Belgrade, Suarlée, etc...

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 16/7/1885**

**CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 14 JUILLET**

M. Jules de Montpellier d'Annevoie a défendu le tracé par la vallée du Bocq du chemin de fer vicinal entre Yvoir et Ciney.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 17/7/1885**

**CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 16 JUILLET**

M. Vercheval lit un rapport tendant à l'établissement d'un chemin de fer vicinal reliant Beauraing à Givet par certaines communes.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 21/7/1885**

**CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 18 JUILLET**

Les conclusions du rapport concernant la construction d'un chemin de fer vicinal de Beauraing à Givet par certaines communes sont adoptées.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 21/7/1885

CONSEIL PROVINCIAL DU LUXEMBOURG

Ce Conseil Provincial a émis le voeu de demander à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux de faire étudier la ligne de chemin de fer vicinal de Grupont à Wellin.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 26/7/1885

AU MONITEUR

Le Moniteur de ce jour publie le règlement relatif aux concessions à accorder à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 5/3/1886

VICINAL ANDENNE-EGHEZEE

La Société des Chemins de Fer Vicinaux avait terminé les études et passant des projets à l'action, allait envoyer à toutes les communes leurs annuités à souscrire pour assurer la création de la ligne, lorsque le bourgmestre d'Andenne annonça que la Ville d'Andenne refusait de souscrire un centime parce que le chemin de fer vicinal s'arrêtait à la station du Nord-Belge et ne poussait point jusque la place du Perron à Andenne.

MM. Wautier et Lahaye, fatigués de ces tergiversations, réussirent à trouver les derniers 10.000 francs qu'Andenne ne voulait pas souscrire.

Il est donc bien établi que le chemin de fer vicinal Eghezée-Andenne, dont tout le profit ira à Andenne, va se construire sans l'intervention de cette commune et malgré l'opposition de son bourgmestre.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 6/3/1886

ADJUDICATION DU CHEMIN DE FER VICINAL D'EGHEZEE A ANDENNE

Devis chiffré à 123.885 frs 88:

Macq et Nicodème à Monceau: 107.473 frs.

Robert V. à Peruwelz: 107.668 frs.

Hébette et LhDost à Namur: 113.000 frs.

Mouton Z. à Farciennes: 114.639 frs.

Merget à Namur: 115.087 frs.

Corbion & Dupont, à Amay: 115.985 frs.

Dohet à Noville et Dohet à Liège: 117.435 frs.

Oger à La Plante (Namur): 119.500 frs.

Laurent & Fils à Bruxelles: 121.000 frs.

Bauwens à Bruxelles: 121.337 frs.

---

L'AMI DE L'ORDRE      10/3/1886

CHEMINS DE FER VICINAUX

On nous écrit:

La Province de Namur est loin d'avoir à se féliciter des activités de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Parmi les chemins de fer vicinaux en projet, figure la ligne de Samson à Andenne qui est appelée à devenir une des plus rémunératrices du pays.

Depuis plus de deux ans, les communes intéressées ont promis leur concours pour un tiers. Le Gouvernement Provincial s'est également déclaré d'accord d'intervenir pour un tiers et l'Etat est prêt à contribuer dans la même proportion.

Le passage du pont d'Andenne ne rencontre plus d'objection de la part des Travaux Publics. Les plans ont été étudiés.

Malgré toutes les demandes des intéressés, la Société Nationale ne paraît s'occuper de cette voie ferrée.

Cependant, au point de vue du travail national, comme de celui des intérêts de la Société Nationale, n'est-ce pas le moment de mettre la main à l'oeuvre ?

On a mis en adjudication la ligne d'Eghezée à Andenne. Son trafic ne pourra que se développer par le prolongement de cette ligne vers Samson.

J'espère que vous voudrez bien accueillir ces réflexions dans votre honoré journal...

Un habitant du Canton d'Andenne.

---

L'AMI DE L'ORDRE      14/3/1886

VICINAL SAMSON-ANDENNE

Dans notre numéro de mercredi, nous avons publié la lettre d'un habitant d'Andenne qui se plaint des lenteurs de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

Nous apprenons aujourd'hui que cette société a convoqué pour le mardi 16 mars à 3 heures de l'après-midi, les délégués des communes intéressées à la construction du chemin de fer vicinal de Andenne à Samson.

Il s'agit de fixer la part contributive de chaque commune.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      23/3/1886

LETTRE DE M. de BURLET, DIRECTEUR GENERAL DE LA S.N.C.V.

Monsieur le Rédacteur,

Les critiques dirigées plus spécialement par votre correspondant andennais contre nous au sujet de la ligne de Samson à Andenne ne sont pas plus fondées que ses critiques générales.

Dès le 11 mars 1885, la Société Nationale a soumis au Gouvernement les différentes questions auxquelles était subordonnée la construction du chemin de fer vicinal de Andenne à Samson, projeté à cette époque à grande section.

La principale était le passage du pont d'Andenne. Elle a été résolue en ce sens qu'un chemin de fer à grande section ne pourrait emprunter le pont d'Andenne.

Dès ce moment nous nous sommes attachés à convaincre les industriels et les administrations publiques intéressées qu'il était sage d'accepter le chemin de fer à petite section.

Nous y sommes parvenus dans une réunion récente, très nombreuse, tenue au chef-lieu du canton d'Andenne, où nous avons eu la vive satisfaction de constater l'accord unanime de tous les intéressés et d'obtenir séance tenante des souscriptions grâce au généreux concours de la province et des communes aux trois quarts du capital et nous avons tout espoir d'obtenir le restant sollicité de l'Etat.

La question du chemin de fer vicinal de Andenne à Samson est donc résolue et tout fait prévoir qu'elle recevra bientôt un commencement d'exécution.

C. de Burlet.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 30/6/1886

CHEMINS DE FER VICINAUX

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux fera procéder le mercredi 21 juillet à 10 heures 30 du matin, en son local, rue de la Loi, n° 9, à Bruxelles, à l'ouverture publique des soumissions pour l'entreprise de l'exploitation des lignes de Andenne-Eghezée, Poix-St-Hubert et Melreux-Laroche.

On pourra prendre connaissance des plans, cahiers de charges etc. au siège de la Société à partir du 28 juin, s'y procurer le cahier des charges au prix de un franc, ainsi que les conditions réglementaires et tarifs au prix de 50 centimes.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 14/7/1886

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 8 JUILLET

Il est donné connaissance d'une lettre de M. le Président de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux concernant les résultats obtenus, pour le chemin de fer vicinal passant par la traverse d'Andenne et cette lettre relate les travaux déjà faits et les projets à l'étude.

M. Théodore de Vinalmont demande pourquoi la société a établi le chemin de fer vicinal d'Andenne à Eghezée a une élévation de 26 centimètres au dessus du niveau de la route. C'est fort préjudiciable pour les cultivateurs qui ne peuvent regagner leurs terres.

M. le Gouverneur déclare qu'il ne peut répondre immédiatement et qu'il en fera la demande. Il semble toutefois que ce soit en vue de prévenir des accidents. Cette question aurait dû être prévue au moment de la construction de ce chemin de fer vicinal.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 1/9/1886

SEILLES VICINAL ANDENNE-EGHEZEE

Une vingtaine de fonctionnaires supérieurs de diverses administrations sont venus visiter la voie - tout-à-fait achevée - du chemin de fer vicinal d'Andenne à Eghezée.

Un tram, composé d'une voiture de tramway et d'une petite machine, les attendait devant la gare pour leur faire parcourir la ligne jusqu'à Eghezée.

On assure que le service public s'ouvrira au plus tard le 15 septembre prochain.

L'exploitation n'est pas encore affermée, malgré plusieurs offres.

La Compagnie des Chemins de Fer du Nord-Belge serait - dit-on - très disposée à reprendre cette exploitation et pourrait bien obtenir la préférence sur ses concurrents.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 11/9/1886**

**LAROCHE**

C'est le 20 septembre prochain qu'aura lieu l'inauguration du chemin de fer vicinal qui relie notre pittoresque cité à la station de Melreux.

Ce tramway est appelé à rendre les plus grands services tant à la ville qu'à la campagne. Il facilitera singulièrement l'accès de Laroche aux touristes qui viennent chaque année visiter la ville.

Le transport des marchandises sera plus rapide et moins coûteux.

Dans les débuts, la voie ira jusqu'à la tannerie Racot, à 1 kilomètre 1/2 de la ville, l'accès de Laroche étant trop difficile. Il sera donc nécessaire d'effectuer des travaux importants dont l'adjudication n'a pas encore été faite. Le transbordement des voyageurs et des marchandises se fera par des autobus et des camions.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 10/10/1886**

**CHEMIN DE FER VICINAL EGHEZÉE A ANDENNE**

L'inauguration du chemin de fer vicinal Eghezée-Andenne aura lieu à Eghezée le dimanche 17 octobre par Messieurs les Ministres des Chemins de Fer et de l'Agriculture et Monsieur le Gouverneur de la Province, les Conseillers Provinciaux d'Eghezée et d'Andenne, des ingénieurs du Nord-Belge et de l'Etat-Belge, des ingénieurs de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, etc.

A cette occasion, des fêtes splendides auront lieu. Un comité d'organisation est formé sous la présidence de M. le baron Th. de Woelmont de Frocourt, Bourgmestre d'Eghezée et Conseiller Provincial.

Toutes les maisons seront pavoisées. Un grand banquet aura lieu à l'hôtel de ville d'Eghezée. Il y aura plus de cent couverts.

Dans l'après-midi, concert et ascension d'un ballon. Le soir, illumination et feu d'artifice dirigé par M. Ricard, artificier du Roi.

La réception sera digne de nos ministres.

L'exploitation régulière de la ligne d'Eghezée à Andenne dont l'inauguration est fixée au 17 courant, commencera le lendemain lundi 18.

Entretiens, le chemin de fer vicinal accepte les transports de marchandises.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 16/10/1886**  
**VICINAL EGHEZEE-ANDENNE**

Dimanche, à l'inauguration du chemin de fer vicinal d'Eghezée à Andenne, le tram d'honneur partira d'Andenne à midi pour arriver à Eghezée à 2 heures 1/2.

Un train spécial partira de Namur pour Andenne à 11 heures.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 20/10/1886**  
**L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER VICINAL ANDENNE-EGHEZEE**

L'inauguration de ce chemin de fer vicinal a eu lieu dimanche avec une belle fête fort bien réussie et au milieu d'un grand concours de population accourue de tous les villages depuis Andenne jusqu'à Eghezée.

A 11 heures, le train spécial emmène de la gare de Namur les personnalités, et arrive à Andenne à 11 heures 30, où le bourgmestre reçut Monsieur le Ministre des Travaux Publics et Monsieur le Gouverneur.

A midi le signal de départ du tram d'honneur est donné.

**La ligne:**

Le Chemin de Fer Vicinal d'Eghezée à Andenne est le premier construit dans la province de Namur. La province de Luxembourg nous a devancés: elle a déjà deux lignes mises en activité depuis une quinzaine de jours, de Melreux à Laroche et de Poix à St-Hubert.

La nouvelle ligne part de la gare du chemin de fer du Nord à Andenne. Elle traverse la province de Liège sur une longueur de 9 kilomètres, puis celle de Namur sur une longueur de 11 kilomètres pour se raccorder à Eghezée au chemin de fer de l'Etat de Namur à Landenne.

En sortant d'Andenne et sur une longueur de plusieurs kilomètres, la montée est assez forte. Il y a des rampes de 4 1/2.

A certains endroits, près de Petit-Warêt, elle quitte la route pour éviter une pente trop raide. Les courbes les plus considérables sont de 30.

Les localités desservies sont Seilles, Velaine-Landenne, Petit-Warêt, Warêt-l'Evêque, Bierwart, Cortil-Hambraine, Forville et Hanret.

Nous apprenons que les travaux ont marché rapidement: en six mois tout a été fait et la ligne paraît établie dans de bonnes conditions. On doit remercier les ingénieurs et les entrepreneurs, MM. Macq et Nicodème.

On partit d'Andenne à midi. La locomotive était suivie de cinq voitures qui étaient toutes pavoisées aux couleurs belges.

Dans toutes les communes où se trouvaient des points d'arrêt, le bourgmestre accompagné des échevins et des conseillers communaux est venu souhaiter la bienvenue à M. le Ministre.

Enfin, on arriva à Eghezée à 2 heures 15 où les invités étaient attendus par le baron de Woelmont, bourgmestre et conseiller provincial et le conseil communal.

La place était couverte de monde. Douze sociétés de musique venues des communes voisines jouaient les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Le banquet commença à 3 heures dans la grande salle de l'école richement décorée et on fit honneur au menu très bien préparé et fort bien servi. De nombreux toast furent portés. Vers 7 heures, le monde officiel regagna la station pour reprendre le train de Namur.

Au moment du départ, on tira un magnifique feu d'artifice dont la pièce principale représentait une locomotive.

Inauguré sous de si heureux auspices, ce chemin de fer vicinal ne saurait pas ne pas avoir un brillant avenir.

---

**CHEMIN DE FER VICINAL D'EGHEZEE A ANDENNE**

**HORAIRES A PARTIR DU 18 OCTOBRE 1886**

**D'Andenne à Eghezée:**

Départ de Bierwart à 6 h.30, d'Andenne à 8 h.40, 12 h. 4 h.55 et 7 h.30 (jusque Bierwart).

**D'Eghezée à Andenne:** à 7 h.15, 10 h.25, 2 h.30 et 6 h.07.

Les voyageurs sont priés de se trouver aux arrêts au moins cinq minutes avant les heures de départ.

LES CHEMINS DE FER VICINAUX DANS LE LUXEMBOURG

La ligne de Bourcy-Houffalize est enfin décidée. L'adjudication aura lieu à bref délai.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      8/11/1886

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 6 NOVEMBRE

M. Lemaître lit un rapport favorable au chemin de fer vicinal reliant Namur à Fosses et signale qu'il y a urgence pour la ville à prêter son concours.

Adopté à l'unanimité.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      28/11/1886

LAROCHE

On nous écrit de Laroche:

" Plusieurs journaux publient fréquemment des relations de tentatives de déraillement au chemin de fer vicinal de Melreux-Laroche.

Ces méfaits n'existent que dans l'imagination de correspondants fantaisistes qui prennent de simples gamineries pour des attentats criminels.

Nous croyons devoir démentir ces nouvelles qui feraient croire que nos contrées ne sont pas assez intelligentes pour comprendre les services que peut rendre ce mode de locomotion rapide et économique."

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      5/12/1886

CHEMIN DE FER VICINAL D'ANDENNE-EGHEZEE

Voici l'horaire des trams à partir du 5 décembre.

Le trajet se fait en 1 h.20 ou 1 h.30.

D'Andenne à Eghezée: 8 h.45 - 1 h.30 (de relevée) 4 h.55 et 8 h.15 du soir (jusque Bierwart).

De Bierwart à Eghezée: 6 h.30 du matin.

De Eghezée à Andenne: 7 h.15, 10 h.30, 3 h.15 et 6 h.30 du soir.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 7/12/1886

ANDENNE

A partir du 5 de ce mois, le train de marchandises partant à 8 heures 10 du soir d'Andenne pour Namur prendra les voyageurs de troisième classe.

Il attend la correspondance de la ligne vicinale d'Eghezée et ne fera arrêt qu'à Sclaigneaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 6/2/1887

CHEMINS DE FER VICINAUX

Voici les recettes mensuelles des lignes établies depuis le mois d'octobre dernier dans les provinces de Namur et Luxembourg.

La ligne d'Andenne à Eghezée, mise en exploitation le 18 octobre 1886, a produit en décembre 1886 2.139 frs pour voyageurs et bagages et 3.538 frs 10 pour marchandises, au total 5.669 frs 10.

Depuis sa mise en exploitation, les recettes pour voyageurs et bagages se montent à 6.018 frs 60 et pour marchandises à 7.495 frs 30, soit au total 13.513 frs 90, soit une recette moyenne par kilomètre pour un jour de 9 frs 32 et pour un train de 1 fr. 13.

Cette ligne a une longueur de 20 kilomètres.

La ligne de Poix-St-Hubert, mise en exploitation le 1er octobre, a rapporté pour le mois de décembre 1.318 frs 65 pour voyageurs et bagages et 213 frs 25 pour marchandises.

Du 1er au 31 octobre, les recettes pour voyageurs et bagages se sont élevées à 4.665 frs 60 et pour les marchandises à 797 frs 30, soit un total de 5.462 frs 90 et une recette moyenne par kilomètre pour un jour de 9 frs 26 et pour un train de 0 fr.66.

Cette ligne a une longueur de 7 kilomètres.

La ligne Melreux-Laroche, mise en exploitation le 9 octobre dernier a produit en décembre pour voyageurs et bagages 2.022 frs 45 et pour marchandises 784 frs 85.

Du 9 octobre au 31 décembre, les recettes se sont élevées à 7.903 frs 35, se répartissant comme suit: voyageurs et bagages: 6.420 frs 15 et marchandises: 1.483 frs 20, ce qui fait une recette moyenne kilométrique de 5 frs 45 par jour et de 0 fr.54 par train.

Cette ligne a une longueur de 18 kilomètres.

L'AMI DE L'ORDRE      3/3/1887

HANRET

Un arrêté ministériel de M. le Ministre de l'Agriculture approuve le plan-tableau indiquant les emprises à effectuer sur des terrains de la commune d'Hanret pour la construction du chemin de fer vicinal d'Hanret à Eghezée.

A défaut d'accord amiable avec les propriétaires, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est autorisée à faire exproprier les terrains au nom de l'Etat par autorité de justice conformément à la loi du 17 avril 1835.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      30/4/1887

CHEMIN DE FER VICINAL D'ANDENNE A EGHEZEE

A partir du 1er mai prochain, le dernier tram partant d'Andenne pour Bierwart sera retardé de dix minutes pour assurer la correspondance du train partant de Namur à 8 h. 04.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      2/5/1887

CHEMINS DE FER VICINAUX

Par arrêté royal du 29 avril, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est déclarée concessionnaire d'un chemin de fer vicinal de Wavre à Jodoigne.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      14.5.1887

CHEMIN DE FER VICINAL DE SAMSON A ANDENNE

Par arrêté royal du 10 mai, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est déclarée concessionnaire d'un chemin de fer vicinal de Samson à Andenne.

Les délibérations des conseils communaux de Maizeret, Sclayn, Thon-Samson et Andenne relatives à l'intervention de ces communes dans la formation du capital afférent à la construction de cette ligne sont approuvées.

L'Etat interviendra pour 131.000 francs dans la formation du capital nominal afférent au prédit chemin de fer vicinal et se libèrera au moyen de 90 annuités de 4.585 frs chacune.

Le délai d'exécution est fixé à un an à compter de la date du présent arrêté.

---

L'AMI DE L'ORDRE      7/7/1887

CONSEIL PROVINCIAL DU 7 JUILLET

Extrait du discours du Gouverneur, M. de Montpellier:

... On peut considérer comme devant servir utilement les intérêts de l'agriculture l'établissement des lignes des chemins de fer vicinaux dont l'une, celle d'Eghezée à Andenne, est en exploitation depuis octobre 1886.

L'avenir de celle-ci paraît assuré car déjà les résultats constatés offrent un boni.

Une autre, celle de Samson-Andenne, est concédée à la Société Nationale depuis le 10 mai dernier et on assure qu'elle pourra être mise en exploitation pour la fin de ce mois.

Les autres, à construire éventuellement dans des délais plus ou moins rapprochés, sont au nombre de six, à savoir d'Yvoir à Ciney, de la Vallée du Samson, d'Olloy à Oignies, de Namur à Fosses avec embranchement vers St-Gérard, d'Andenne à Ciney et enfin d'Eghezée à Saint-Denis-Bovesse....

---

L'AMI DE L'ORDRE      8/7/1887

CONSEIL PROVINCIAL DU 6 JUILLET

M. Wauthier demande que la Société du Nord Belge, concessionnaire de l'exploitation du chemin de fer vicinal d'Andenne à Eghezée, soit invitée à porter à 5 le nombre des trains sur cette ligne.

Il demande aussi que le nombre des membres du Conseil d'Administration de la S.N.C.V. soit porté de 6 à 9, soit un par province.

On lui répond que pour cela il faudrait changer la loi.

---

L'AMI DE L'ORDRE      11/7/1887

CONSEIL PROVINCIAL DU 8/7/1886

Communication: Le Conseil Communal d'Oignies demande au Conseil de voter la part d'intervention de la province dans les frais de construction du chemin de fer vicinal d'Olloy à Oignies.

---

L'AMI DE L'ORDRE      13/7/1887

CONSEIL PROVINCIAL DU 11 JUILLET

Des habitants de Fosses prient le Conseil Provincial de ne pas voter la part d'intervention de la province dans la création d'un chemin de fer vicinal allant de Namur à Fosses et Saint-Gérard. Ce tracé nuirait considérablement aux intérêts des Fossois.

Il serait à tous points de vue préférable d'adopter un tracé allant de la station de Floreffe à Sart-St-Laurent, Fosses et St-Gérard. Le chemin de fer dans ces conditions serait moins coûteux, desservirait une population plus dense. Il mettrait le chef lieu de canton en communication avec des villages importants et amènerait à Fosses le commerce de certaines contrées qui jusqu'à présent se portent vers Charleroi.

Renvoi à la Commission Spéciale.

La requête formulée par le conseil communal d'Olloy demandant au conseil de voter la part d'intervention de la province dans les frais de construction de la ligne d'Olloy à Oignies-Le Mesnil est renvoyée à la Députation Permanente.

M. Camus interpelle la Députation au sujet du chemin de fer vicinal Andenne-Ciney.

M. Bonamis demande au conseil d'émettre un voeu en faveur de la création du chemin de fer vicinal de Namur-St-Servais-Temploux et Fleurus.

Il est donné lecture d'une communication de la S.M.C.V. d'où il ressort que l'Etat s'oppose à la création d'une ligne à grande section. D'autre part, les communes refusant la ligne à petite section, il n'y a pas lieu d'émettre un voeu en faveur d'un projet qui n'a pas de chances de réussite.

Suite à l'insistance de M. Bonamis, le conseil demande à la Députation Permanente de se mettre en rapport avec les administrations communales intéressées pour obtenir un accord de celles-ci.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      16/7/1887

CONSEIL PROVINCIAL DU 14/7/1887

Monsieur le Gouverneur signale que tout le monde est d'accord pour donner satisfaction à la pétition des habitants de Beauraing et de la région réclamant le chemin de fer vicinal de Givet-Beauraing-Wanlin.

Cela se fera sans tarder.  
-----

L'AMI DE L'ORDRE 17/7/1887

CONSEIL PROVINCIAL DU LUXEMBOURG DU 12 JUILLET

Le Conseil a adopté une proposition décidant l'intervention éventuelle de la province pour un tiers dans la construction du chemin de fer vicinal de Grupont à Wellin sur le territoire de la province de Luxembourg.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 27/7/1887

AU MONITEUR

Par arrêté royal du 21 juillet, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est déclarée concessionnaire d'un chemin de fer vicinal de Huy à Waremme.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 7/8/1887

CHEMINS DE FER VICINAUX

On annonce très prochainement à Héron une réunion des intéressés à l'établissement d'un chemin de fer vicinal de Bierwart à Huy, par la route de Huy à Wavre.

Cette voie ne peut manquer d'être très productive et de donner de beaux dividendes aux actionnaires.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 19/8/1887

LAROCHE

Le tronçon de route qui doit amener le chemin de fer vicinal jusqu'au nouveau pont de Laroche est en voie d'achèvement.

Bientôt la ville entendra à son tour le sifflement aigu de la locomotive.

On prépare des fêtes pour cette circonstance.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 4/9/1887

CHEMINS DE FER VICINAUX

Par arrêté royal du 31 août, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est déclarée concessionnaire d'un chemin de fer vicinal

de Bourcy à Houffalize.

, L'Etat intervient pour 172.000 frs dans la formation du capital nominal afférent au prédit chemin de fer vicinal et se libèrera au moyen de 90 annuités de 6.020 frs chacune.

Le délai d'exécution est fixé à un an à compter de la date du présent arrêté.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 7/10/1887**

**CHEMINS DE FER VICINAUX**

La ligne Melreux-Laroche, mise en exploitation au mois d'octobre 1886, a produit en août 1887 pour les voyageurs et bagages 5.684 frs 60 et pour les marchandises 1.090 frs 70.

Les recettes générales depuis l'ouverture de la ligne jusque fin 1887 ont été pour les voyageurs et les bagages de 30.225 frs et pour les marchandises de 9.627 frs 60, soit un total de 34.852 frs 60.

La recette moyenne est par jour-kilomètre de 6 frs 77 et par train-kilomètre de 0 fr 64.

La ligne de Poix-St-Hubert a produit pendant le mois d'août 1887 2.164 frs 50 pour les voyageurs et les bagages et 250 frs 60 pour les marchandises.

Les recettes générales de cette ligne depuis sa mise en exploitation jusqu'à fin août dernier ont été de 19.483 frs 55 pour les voyageurs et les bagages et de 2.737 frs pour les marchandises, ce qui fait un total de 22.220 frs 25.

La recette moyenne par jour-kilomètre est de 9 frs 47 et par train-kilomètre de 65 centimes.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 8/10/1887**

**LAROCHE**

Dans le courant de novembre 1886, une pétition des bourgmestres intéressés entre Laroche et Melreux fut remise à M. de Bulet, directeur des tramways nationaux.

En moins d'un an, grâce à l'activité de MM. les ingénieurs et de l'entrepreneur, la première locomotive arrivait à quelques kilomètres de notre cité.

Le plus grand travail restait à faire. La construction de deux ponts d'une grande portée était nécessaire et fut la cause du retard apporté à l'achèvement de notre ligne.

Depuis quelques jours, notre petite ville fait de grands préparatifs pour recevoir les Ministres de Moreau, Vandenpeereboom et Beernaert qui ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat des fêtes du 9 courant à l'occasion de l'inauguration du tram de Melreux au centre de Laroche.

-----

**NOTE:** Malgré de minutieuses recherches nous n'avons trouvé aucune relation de l'inauguration du tram à Laroche, pas plus que de celle de la ligne de Samson à Andenne qui fut mise en service le 8 octobre. Est-ce le fait d'une obscure raison politique que nous ne discernons pas, ou le fait que les colonnes du journal étaient abondamment fournies en résultats des élections communales qui eurent lieu à ce moment, ou tout simplement un simple oubli? Nous ne pouvons en tout cas que le déplorer.

-----

**L'AMI DE L'ORDRE 13/10/1887**

**VOL**

Le 8 courant, à 11 heures du matin, Monsieur De Le Court, ingénieur à la Société des Chemins de Fer Vicinaux, entra à la salle d'attente de première classe à Namur où il y avait foule, lorsqu'il constata qu'un habile pick-pocket venait de lui enlever de la poche intérieure de son pardessus un portefeuille qui heureusement ne contenait à ce moment que des papiers sans importance.

-----

**L'AMI DE L'ORDRE 29/11/1887**

**CHEMINS DE FER VICINAUX**

**Recettes des lignes exploitées**

**Ligne Andenne-Eghezée:** Recettes d'octobre: voyageurs et bagages: 3.275,85  
marchandises: 4.930,65.

Recettes générales: 49.375,87.

Recettes moyennes: jour-km. 8,38 - km.-train: 1,00

**Ligne Melreux-Laroche:** Recettes d'octobre: voyageurs et bagages: 3.608,65  
marchandises: 1.359,20.

Recettes générales: 42.697,05.

Recettes moyennes: jour-km. 7,81 - km.-train: 0,82.

Ligne Poix-St-Hubert: Recettes d'octobre: voyageurs et bagages: 1.514,95  
marchandises: 353,10.

Recettes générales: 21.152,30.

Recettes moyennes: jour-km. 10,87 - km.-train: 0,72.

Ligne Andenne-Samson (en exploitation depuis le 8 octobre dernier)  
a produit pendant ce mois: voyageurs et bagages: 1.361,70  
marchandises: 31,90.

Recettes moyennes: jour-km. 4,15 - km.-train: 0,30.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 7/12/1887**

**CHEMIN DE FER VICINAL D'EGHEZEE**

On annonce que les représentants de Nivelles font en ce moment d'actives démarches pour obtenir la construction d'un chemin de fer vicinal partant de Louvain vers Eghezée avec embranchement de Hamme-Mille à Jodoigne par Tourinnes, Beauvechain, La Bruyère, Melin et Lathuy.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 11/12/1887**

**CHEMIN DE FER VICINAL DE SAMSON A ANDENNE**

Par arrêté royal du 6 décembre, la compagnie du Chemin de Fer du Nord, concessionnaire des lignes du Nord-Belge, est agréée comme concessionnaire de l'entretien et de l'exploitation du chemin de fer vicinal de Samson à Andenne, aux clauses et conditions du cahier des charges arrêté le 24 juin 1886 par le conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, moyennant prélèvement annuel au profit de la société concessionnaire sur la recette brute de 62 p.c;

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 29/12/1887**

**SAINT-HUBERT**

Dimanche soir, le tram qui roule entre Poix et St-Hubert est resté en détresse dans la neige dont la résistance n'a pu être vaincue par les trois petites locomotives de la ligne.

Ce n'est que le lendemain à 11 heures du matin, que le convoi est arrivé à Saint-Hubert.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      30/12/1887

LES TRAMWAYS ET LA NEIGE

Par suite de la quantité de neige tombée la nuit dernière, le service des tramways a été interrompu aujourd'hui pendant toute la journée.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      22/2/1888

ANDENNE

Samedi matin, un cheval emballé, attelé d'un camion de brasseur, est venu se jeter dans la traverse du village de Samson au devant du convoi du tram vicinal descendant vers Andenne sur la ligne de Samson à Eghezée.

La locomotive prit l'attelage en flanc, renversa le cheval et son véhicule qui fut brisé du coup.

Les voyageurs qu'un léger heurt ressenti avait fait se mettre aux portières croyaient déjà que la bête abattue à côté de la voie n'en reviendrait pas quand, à l'ahurissement général? elle se releva soudain et reprit sa course folle, effrayée de plus belle par les brancards brisés qu'elle trainait et les parties de harnachement qui lui battaient les flancs.

Un courageux citoyen parvint à se rendre maître de l'animal affolé qui en sera quitte pour un éraflément à l'arrière-train.

L'attelage appartenait à Mr Lambrait, bourgmestre de Thon-Samson.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      5/3/1888

A LA CHAMBRE LIGNE ANDENNE-CINEY

Dans la séance de mardi dernier, l'honorable M. Doucet a réclamé la construction d'un chemin de fer vicinal allant de Andenne à Ciney:

" J'ai eu l'occasion de réclamer l'exécution de plusieurs chemins de fer vicinaux dans l'arrondissement de Namur. Je crois devoir insister aujourd'hui pour l'établissement d'un chemin de fer vicinal de Andenne à Ciney. Il y a très longtemps que le tracé de cette ligne est réclamé par les populations intéressées et par le Conseil Provincial de Namur. Il est à remarquer que le canton d'Andenne est déshérité de tout chemin de fer à part la petite ligne vicinale de Samson à Andenne, le long de la Meuse.

La ligne vicinale d'Andenne à Ciney par Ohey traverserait une contrée riche, à la fois agricole et industrielle. L'exploitation des terres plas-

tiques qui constitue une des plus importantes dans les hautes régions du canton, trouverait dans l'établissement de ce chemin de fer vicinal un moyen de transport des plus avantageux et lui assurerait en retour les recettes les plus fructueuses. Cette ligne que je considère comme essentielle serait évidemment une des lignes principales du réseau des chemins de fer vicinaux. Je demande à l'honorable ministre de bien vouloir me faire connaître si le gouvernement a pris en considération le projet de la ligne que j'ai l'honneur de lui recommander et si on peut espérer que la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux sera bientôt en mesure de demander la concession de cette entreprise si importante du point de vue de la prospérité et de l'avenir du canton d'Andenne."

-----

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics:

" L'honorable M. Doucet m'a prié de hâter la construction de chemins de fer vicinaux qui intéressent l'arrondissement de Namur. On me croira quand je dirai que j'attache comme mon honoré collègue un intérêt tout particulier à ces questions. Pour plusieurs lignes, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est en possession de la prise en considération. Elle a à faire aujourd'hui le travail relatif à sa demande en concession et notamment les études du tracé et surtout de la constitution du capital de la ligne vicinale. Cela amène souvent des négociations longues et difficiles. Le Gouvernement n'y a aucune participation.

-----

**L'AMI DE L'ORDRE 9/3/1888**  
**CHEMINS DE FER VICINAUX**

Recettes du mois de janvier 1888

Ligne Andenne-Eghezée: Voyageurs et bagages: 2.5769 frs - Marchandises: 1.587,01 frs - total 1.166,01 frs. Recette moyenne par jour-kilomètre: 6,93 frs contre 6,18 en 1887, par train-kilomètre: 0,96 fr contre 0,77 fr en 1887.

Ligne Samson-Andenne-Gives: Voyageurs et bagages: 1.135,90 frs - marchandises: 781,09 frs - total: 1.916,99 frs. Recette moyenne par jour-kilomètre: 4,42 frs, par train-kilomètre: 0,55 fr.

Ligne Poix-St-Hubert: voyageurs et bagages: 1.203,15 frs - marchandises: 366 frs - total: 1.569,15 frs. Moyenne par jour-kilomètre: 7,90 frs contre 7,73 frs en 1887, par train-kilomètre: 0,55 fr contre 0,55 fr en 1887.

Ligne Melreux-Laroche: voyageurs et bagages: 2.312,60 frs - marchandises: 1.296,80 frs - total: 3.609,40 frs. Moyenne par jour-kilomètre: 5,85 frs contre 4,70 frs en 1887, par train-kilomètre: 0,42 fr contre 0,47 frs en 1887.

L'AMI DE L'ORDRE      11/3/1888

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 9 MARS 1888

Le Conseil décide qu'il y a lieu d'émettre un voeu en faveur de la création d'un chemin de fer vicinal de Namur à Spy.

Pareil voeu est émis également pour une ligne de chemin de fer vicinal de Wépion à Namur.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      22/3/1888

ANDENNE

Samedi est arrivée à Andenne une locomotive de 24 tonnes destinée au service du chemin de fer vicinal d'Andenne à Eghezée.

Cette machine, qui est d'une force double de celles employées ordinairement pour les tramways, est destinée à gravir les fortes pentes comprises entre Andenne et Bierwart. Elle est munie de plusieurs systèmes de freinage et a été construite par les ateliers de Tubize. Une deuxième locomotive de ce type est attendue sous peu. Le trafic prospère de la ligne laissait désirer depuis quelque temps ces puissants engins de traction. Si la neige continue de tomber, la locomotive va avoir de rudes débuts.

Bien que le service se fasse de manière régulière, on a grand peine à tenir le passage libre dans la traversée de Petit-Wâret où la neige s'accumule. Dimanche dans la matinée, une machine d'un tram, en forçant la vapeur pour se créer un chemin, a écrasé ses fanaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      23/3/1888

HORAIRES

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a fixé comme suit à la date du 1er avril, les départs des lignes d'Andenne à Eghezée et de Samson-Andenne-Gives (charbonnage):

D'Andenne (Nord-Belge) à Eghezée: 8 h. 45 - 1 h. 30 - 4 h. 55.

D'Eghezée à Andenne: 7 h. 15 - 10 h. 30 - 6 h. 15 - 9 h. 35.

De Grand-Moinil pour Gives (charbonnage): 7 h. 45 - 10 h. 45 - 2 h. 10 - 5 h. 45

De Gives pour Grand-Moinil: 6 h. 40 - 9 h. 10 - 12 h. 30, 3 h. 45 - 6 h. 50.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      24/3/1888

CHEMIN DE FER VICINAL DE HUY-WAREMME

A l'approche de l'hiver, les travaux ont été abandonnés et la voie achevée s'arrêtait à Wanze, aux maisons Rigaux.

Depuis quelque temps, la construction de la ligne a été reprise énergiquement et aujourd'hui les rails sont posés jusque l'église de Statte et d'ici quinze jours la pose sera faite jusque la gare.

On pense bien pour le 15 avril, date fixée pour la mise en exploitation ne sera pas dépassée.

L'inauguration officielle de la ligne aura donc lieu incessamment.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      17/4/1888

ANDENNE ESSAIS AUX VICINAUX

Vendredi ont eu lieu sur la ligne ferrée d'Andenne à Samson, en présence de hauts fonctionnaires de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, des expériences de traction par wagon-truck qui, paraît-il, ont réussi à souhait. Ces essais avaient attiré un nombre inusité de curieux.

Le wagon-truck ressemblait beaucoup aux wagons destinés au transport de bois en grume, mais sur les côtés de la plateforme sont fixés des rails porteurs sur lesquels viennent se placer les roues du véhicule ordinaire des grands chemins de fer.

Par ce système, le transbordement qui dans plusieurs cas est la pierre d'achoppement est évité. Mais d'un autre côté, le poids mort considérable qui résulte de l'emploi du truck porteur est un inconvénient très sérieux.

Ce sont, nous dit-on les premières expériences de ce genre qui sont tentées en Belgique et comme nous le disions plus haut, elles ont donné d'excellents résultats.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      24/4/1888

ASSEMBLEE DE L'UNION CONSTITUTIONNELLE ET CONSERVATRICE DU 23 AVRIL

M. Mélot rappelle ce qu'ont fait les conseillers provinciaux de notre canton.

Il parle notamment du chemin de fer vicinal de Namur à Fosses dont M. Lapière d'abord et M. Frapier ensuite se sont particulièrement occupés et du chemin de fer vicinal de Namur à Spy.

L'AMI DE L'ORDRE     29/4/1888

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 27 AVRIL

CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A FOSSES

Il s'agit du tracé de ce chemin de fer. Cette question est renvoyée aux Commissions des Finances et de l'Industrie.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     5/5/1888

CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A FOSSES

Voici le tracé de ce chemin de fer:

Il partirait de la station de Namur, se dirigerait vers le Boulevard d'Omalius, traverserait l'important faubourg de Salzinnes, passerait dans le hameau de Bauce et s'engagerait dans la trouée de Malonne à l'embouchure du ruisseau de Malonne qui se jette dans la Sambre; Une fois sortie de Malonne, la voie ferrée se dirigerait vers le hameau d'Insepré et de là irait de Bois-de-Villers à Fosses par Sart-St-Laurent.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     1/6/1888

CHEMINS DE FER VICINAUX

Deux lignes sont ardemment désirées: ce sont:

1) le chemin de fer vicinal de Namur à Fosses et St-Gérard passant par Salzinnes, Malonne et Bois de Villers.

2) le chemin de fer vicinal de Namur à Spy en passant par St-Servais, Belgrade, Suarlée et Temploux.

Ces deux lignes ont été réclamées par les conseillers provinciaux catholiques et notamment la ligne de Namur-Fosses par MM. Frapier et Huart et la ligne Namur-Spy par MM. Bastin et Delchevalerie....

(suit un commentaire de propagande électorale).

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     7/7/1888

CONSEIL PROVINCIAL DU 5/7/1888

Le Conseil Communal d'Andenne se plaint de l'élévation des tarifs des voyageurs et surtout des marchandises sur le chemin de fer vicinal de

Andenne-Samson. La Ville d'Andenne sollicite aussi une station.

La même pétition est formulée par les habitants de Sclayn et Maizeret, relativement aux tarifs de ce chemin de fer.

On demande également qu'un comité composé de cinq conseillers provinciaux et d'un membre de chaque administration communale intéressée soit constitué par la Députation Permanente pour activer l'étude du chemin de fer vicinal de Namur à Spy.

MM. Frapier, Huart et Bastin demandent que la Députation Permanente fasse appel aux communes intéressées afin d'obtenir leur part d'intervention dans la création du chemin de fer vicinal de Namur à Fosses. Ils recommandent également l'étude du nouveau tracé par Bois-de-Villers et Wépion.

---

**L'AMI DE L'ORDRE 11/7/1888**

**CONSEIL PROVINCIAL DU 9 JUILLET 1888**

M. de Mevius demande au Gouvernement de revenir sur le refus de prise en considération du projet de chemin de fer vicinal de St-Denis à Eghezée.

Renvoi à la 4ème Commission.

M. Huart demande le prolongement du chemin de fer vicinal de Gives-Samson jusque Namur ou tout au moins jusqu'au pont de Jambes.

Renvoi à la 4ème Commission.

M. Camus demande le prolongement du même chemin de fer dans la direction de Bas-Oha ou Statte.

Renvoi à la même commission.

M. Camus développe la proposition relative au tram de Samson à Gesves.

Renvoi à la même commission.

---

**L'AMI DE L'ORDRE 14/7/1888**

**CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DU 12 JUILLET**

La 5ème commission donne lecture de deux rapports favorables au prolongement du chemin de fer vicinal de Gives-Samson jusque Jambes et éventuellement jusque Namur, ainsi qu'au prolongement de cette même ligne vers Bas-Oha.

La Commission demande qu'il soit fait droit à la requête des habitants de Sclayn, Maizeret et Thon-Samson, réclamant la diminution des tarifs du chemin de fer vicinal.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 16/7/1888**

**CONSEIL PROVINCIAL DU 13 JUILLET**

Le conseil adopte ;

- le voeu en faveur du chemin de fer vicinal Andenne-Ciney.
- le voeu en faveur du prolongement jusque Jambes du chemin de fer vicinal de Gives.
- le voeu en faveur du prolongement du même chemin de fer vers Bas-Oha.
- la requête des habitants de Maizeret, Thon-Samson et Sclayn demandant la diminution des tarifs du chemin de fer vicinal.
- les conclusions du rapport relatif au chemin de fer vicinal de Namur-Fosses.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 19/7/1888**

**LE CHEMIN DE FER VICINAL NAMUR-SAINT-GERARD**

Le Conseil Provincial a eu à s'occuper dans la semaine qui vient de finir d'un projet déposé par MM. Frapier, Huart et Martin, ayant pour but de hâter la construction du chemin de fer vicinal de Namur à Fosses et St-Gérard.

Comme on le sait, cette proposition, à laquelle la commission s'est ralliée, comporte une ligne commune depuis Malonne jusqu'aux Six Bras, avec deux embranchements, l'un vers Fosses, l'autre vers St-Gérard. Ce projet est le moins coûteux et, paraît-il, le seul réalisable actuellement.

Espérons que les communes de Namur, Malonne et Fosses, récalcitrantes ne se laisseront pas trop tirer l'oreille.

Le concours de l'administration communale de notre ville a été assuré. Cet exemple entraînera peut-être les édilités de Fosses et de Malonne et la question sera sans doute bientôt résolue à la grande satisfaction des populations riveraines.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 20/7/1888**

**NAMUR**

Le Conseil Communal de Namur se réunira ce vendredi à 5 heures pour l'objet suivant: chemin de fer vicinal entre Namur et Fosses.

L'AMI DE L'ORDRE 22/7/1888

CONSEIL COMMUNAL DU 20 JUILLET

Le Conseil Communal décide:

L'intervention pécuniaire de la Ville de Namur ne sera accordée qu'à la condition expresse que la ligne directe Namur-Fosses sera d'abord construite.

Il convient toutefois de laisser la faculté d'établir un embranchement destiné à relier Sart-St-Laurent à St-Gérard.

La Ville de Namur s'engage à intervenir dans les deux lignes de Namur à Fosses et de Namur à St-Gérard par Wépion.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 20/8/1888

CONSEILS COMMUNAUX

Les Conseils communaux de Sclayn, Andenne, Samson et Maizeret se sont adressés au Conseil Provincial de Namur pendant la dernière session afin de solliciter l'appui de cette assemblée auprès du Gouvernement et de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux pour obtenir:

- 1) réduction des tarifs des voyageurs et des marchandises sur la ligne d'Andenne à Samson.
- 2) consolidation du pont de Namèche afin d'obtenir le passage du tram sur ce pont.
- 3) L'usage gratuit des trucks.
- 4) les études d'une voie ferrée vicinale de Samson vers Gesves.
- 5) la construction de stations non encore établies sur la ligne Andenne-Samson.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 4/10/1888

ACCIDENT A ANDENNE

Le tram 925 qui fait arrêt à Andenne-ville à 1 h.29 reprenait à son allure normale et venait de s'engager sur la section de voie le long des papeteries Godin.

A ce moment, un lourd chariot - qui fait la navette entre les établissements andennais et les fabriques similaires de Fleury près de Huy - déboucha de l'usine et s'engagea sur la voie pour traverser.

Les premiers chevaux seuls eurent le temps de passer. Affolés, ils rompirent leurs traits et s'enfuirent. Le troisième cheval attelé aux brancards et le conducteur qui se tenait à côté furent pris en écharpe et culbutés avec une extrême violence. Le charretier fut relevé dans une mare de sang. Quant au cheval, il était affreusement mutilé.

On ignore encore à qui incombe la responsabilité de l'accident. Le mécanicien du train 925 est un excellent ouvrier, vigilant et très expérimenté.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      13/10/1888**

**ACCIDENT A ANDENNE**

Dimanche, vers 9 heures du soir, un nommé Gilson, de Maizeret, a été renversé par la machine du tram vicinal et a eu le bras droit complètement écrasé.

Cet homme était en complet état d'ivresse et c'est à son imprudence seule qu'est dû l'accident.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      14/10/1888**

**CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 12 OCTOBRE 1888**

M. Lemaître annonce que la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a adopté le tracé direct pour la ligne de Namur-Fosses.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      8/12/1888**

**LE CHEMIN DE FER VICINAL NAMUR-SPY**

Dans sa dernière séance, la Députation Permanente a fait connaître le refus du Gouvernement d'accorder la concession du chemin de fer vicinal en question pour cause de concurrence aux grandes lignes existantes.

Fort heureusement, la situation n'est pas aussi désespérée que cette dernière décision semble l'indiquer.

D'après une dépêche du 1er décembre de la S.N.C.V., le refus du Gouvernement ne s'applique qu'à la ligne Namur-Onoz, de sorte que si on se bornait à une ligne Namur-Spy, la commission créée le 16 novembre dernier

par la Députation Permanente pourrait encore fonctionner utilement.

Dès que le consentement des divers pouvoirs publics sera obtenu, dit la Société Nationale, nous solliciterons s'il y a lieu la prise en considération de Namur à Spy, en éliminant la section de Spy à Onoz.

C'est donc sur cette ligne Namur-Spy qu'il convient pour le moment de porter tous les efforts de la commission.

Quand on aura obtenu la ligne Namur-Spy, il sera probablement aisé de démontrer que la section de Spy à Onoz en est le complément nécessaire et pour ainsi dire obligé.

---

**L'AMI DE L'ORDRE 9/12/1888**

**ACCIDENT A ANDENELLE**

Jeudi vers midi, le tram n° 925 de la ligne Gives-Andenne-Samson, roulait à toute vapeur entre le Rieudotte et Andenne, quand le chauffeur s'aperçut avec grand étonnement que le mécanicien ne se trouvait plus sur la plateforme opposée de la machine.

Pressentant que cette disparition était le résultat d'un accident, il stoppa aussitôt. En effet, après quelques recherches, il ne tarda pas à retrouver le corps de son compagnon gisant au bas du talus assez élevé de la route au fond duquel il était tombé.

La victime de cette chute a reçu des contusions internes qui ont nécessité son admission d'urgence à l'hôpital d'Andenne.

---

**L'AMI DE L'ORDRE 15/12/1888**

**ALLE**

Lundi dernier les conseillers provinciaux des cantons de Bouillon et de Gedinne, ainsi que les bourgmestres se sont réunis à Alle au sujet de la construction du chemin de fer vicinal de Graide à Gespunsart (France).

---

**L'AMI DE L'ORDRE 24/12/1888**

**CHEMIN DE FER VICINAL ANDENNE-CINEY**

La S.N.C.V. va mettre à l'étude le projet de ligne Andenne-Ciney.

L'exécution de cette ligne dans un avenir plus ou moins rapproché n'est pas douteuse, mais on sait qu'il y a des divergences d'opinion sur le

direction du tracé, notamment sur le point de raccordement avec la voie ferrée du Luxembourg.

-----

## CHEMIN DE FER VICINAL

Par arrêté du 18 décembre, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est déclarée concessionnaire du chemin de fer vicinal de Paliseul à Bouillon.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      14/1/1889

## CHEMINS DE FER VICINAUX

On nous écrit de Beauraing:

" La question du chemin de fer vicinal qui relierait les communes de Bellefontaine, Baillamont, Oisy, les deux Fays, Vresse, Alle s/Semois, etc. à la station de Bièvre de la ligne Athus-Meuse, paraît entrer dans une phase assez active.

Un comité composé des représentants de toutes les communes intéressées vient de se former dans le but de hâter les études approfondies de cette voie nouvelle et d'en constituer le capital de construction si les travaux de nivellement et de reconnaissance du terrain et des ressources de la contrée donnent un résultat favorable.

Nous croyons que ce chemin de fer vicinal aurait un certain trafic tant en marchandises qu'en voyageurs. Il traverserait une région assez dense aiderait beaucoup à l'exploitation des forêts avoisinantes et, qui sait, ferait peut-être revivre les exploitations des ardoisières d'Alle-sur-Semois qui jadis occupaient de nombreux ouvriers et qui sont aujourd'hui mourantes par suite du défaut de moyens de transports rapides et économiques.

Cette voie ferrée serait continuée sur le territoire français par Gespunsart jusqu'à Nouzon s/Meuse.

-----

## CHEMINS DE FER VICINAUX

### Ligne Andenne-Eghezée:

Recettes du mois de novembre: 8.987,12 frs - pour les douze mois de 1888: 61.765,96 frs, soit 5.479,21 frs de plus que l'année précédente.

Recette moyenne par jour-km.: 8,68 frs - par train-km.: 9,50 fr.

### Ligne Samson-Andenne-Gives:

Recettes du mois de novembre: 2.310,03 frs - depuis le commencement de l'exploitation (8/10/1887): 29.135,61 frs.

Recette moyenne par jour-km.: 5,01 frs - par train-km.: 0,47 fr.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 15/2/1889**

**CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A FOSSES**

Parmi les pétitions qui ont été lues au Sénat à la séance du 12 février, nous remarquons la suivante:

" Les bourgmestres, échevins, conseillers communaux et les électeurs généraux de Lesves et Bois-de-Villers, exposent que le conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux avait donné son approbation au projet d'établissement d'une ligne de Namur à Fosses par Malonne, Bois-de-Villers et Sart-Saint-Laurent, avec embranchement vers St-Gérard par Lesves.

Les pétitionnaires protestent contre l'abandon de ce projet et la préférence donnée par cette société à une ligne directe reliant Namur à Fosses par Buzet et Sart-St-Laurent.

Conclusions du rapport: Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics.

Adopté.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 5/3/1889**

**LE CHEMIN DE FER VICINAL D'ANDENNE A CINEY**

Un correspondant du canton d'Andenne se plaint amèrement de la tournure que prend la question du chemin de fer vicinal à établir d'Andenne à Ciney.

Il fait remarquer qu'il y a peu de voies de communication dans le canton d'Andenne et que le chemin de fer projeté rendrait d'importants services. Mais, ajoute-t-il, voici qu'au moment d'aboutir on fait savoir aux localités intéressées que le gouvernement refuse la prise en considération par suite d'objections formulée par le Ministre de la Guerre.

Ce serait là tout simplement lâcher bride aux exagérations militaristes et Dieu sait si elles iraient loin, ces exagérations. Nous en avons un exemple dans ce qui se passe au sujet du chemin de Fer d'Andenne à Ciney.

On doit penser à vivre avant de penser à se battre et pour vivre, on doit favoriser l'agriculture et le commerce.

Le chemin de fer en question pourrait rendre de grands services à l'un et à l'autre et il nous est avis que l'on doit tenir fort peu compte des objections soulevées au point de vue stratégique.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 11/3/1889**

**RECETTES COMPARATIVES DES MOIS DE JANVIER 1888 ET 1889**

**Ligne Andenne-Eghezée:** Recettes de 1888: 4.166,01 frs-de 1889: 4.073,60 frs  
Recette moyenne: jour-kilomètre en 1888: 6,93 frs - en 1889: 6,77 frs.  
train-kilomètre en 1888: 0,81 fr - en 1889: 0,73 fr.  
Légère diminution des recettes.

**Ligne Samson-Andenne-Gives:** en 1888: 1.916,99 frs - en 1889: 1.646,60 frs.  
Recette moyenne: jour-kilomètre en 1888: 4,42 frs - en 1889: 3,81 frs  
train-kilomètre en 1888: 0,56 fr - en 1889: 0,36 fr.  
Egalement diminution des recettes.

**Ligne Melreux-Laroche:** en 1888: 3.609,40 frs - en 1889: 3.379,30 frs.  
Recette moyenne: jour-kilomètre en 1888: 5,85 frs - en 1889: 5,51 frs.  
train-kilomètre: en 1888: 0,42 fr. - en 1889: 0,45 fr.

**Ligne Poix-St-Hubert:** en 1888: 1.569,15 frs - en 1889: 1.553,15 frs.  
Recette moyenne: jour-kilomètre en 1888: 7,90 frs - en 1889: 7,73 frs.  
train-kilomètre en 1888: 0,55 frs - en 1889: 0,48 fr.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 13/3/1889**

**ANDENELLE**

Le 8 courant, vers 6 heures, à Andennelle, un ouvrier batelier se trouvait engagé à cheval sur la voie du chemin de fer vicinal Gives-Samson, lorsqu'il rencontra un tram qui lança homme et cheval hors des rails.

Le choc fut violent. Le cheval roula à terre plusieurs tours et le conducteur fut projeté dans la haie de bordure. Il fut relevé n'ayant qu'une légère contusion à la cuisse.

Quant au cheval, après s'être remis sur ses pattes, sans blessure, il se sauva. Il fut rattrapé un peu plus loin.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 23/3/1889**

**CHEMIN DE FER VICINAL D'ANDENNE A CINEY**

Nous apprenons une nouvelle qui produira dans les cantons d'Andenne et

et de Ciney une bien légitime satisfaction et des sentiments de reconnaissance à l'égard de nos dévoués représentants catholiques à qui on devra cette heureuse solution.

Le gouvernement, cédant aux pressantes instances de nos excellents mandataires, a résolu de ne pas tenir compte des exigences militaristes en ce qui concerne l'opposition faite à la construction d'un chemin de fer vicinal d'Andenne à Ciney.

La sollicitude du Ministre et de nos représentants, sénateurs et conseillers provinciaux pour les intérêts du commerce et de l'agriculture se démontre ainsi une fois de plus.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 15/4/1889**

**CHEMINS DE FER VICINAUX RECETTES DE FEVRIER 1889**

**Ligne Andenne-Eghezée:** jour-km. en 1888: 6,87 frs - en 1889: 6,74 frs.  
train-km. en 1888: 0,73 fr - en 1889: 0,77 fr.

**Ligne Samson-Andenne-Gives:** jour-km. en 1888: 4,44 frs - en 1889: 3,95 frs.  
train-km. en 1888: 0,39 fr - en 1889: 0,40 fr.

**Ligne Melreux-Laroche:** jour-km. en 1888: 5,26 frs - en 1889: 5,57 frs.  
train-km. en 1888: 0,43 fr - en 1889: 0,48 fr.

**Ligne Poix-St-Hubert:** jour-km. en 1888: 7,40 frs - en 1889: 7,77 frs.  
train-km. en 1888: 0,48 fr - en 1889: 0,52 fr.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 17/5/1889**

**CHEMINS DE FER VICINAUX**

**Ligne Andenne-Eghezée:** Recettes de mars 89: 4.880,82 frs.

Recettes depuis le 1er janvier: en 1888: 12.441,13 frs - en 1889: 12.665,22 frs.

**Ligne Samson-Andenne-Gives:** Recettes de mars 89: 2.475,09 frs.

Recettes depuis le 1er janvier: en 1888: 5.279,07 frs - en 1889: 5.735,41 frs.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 22/5/1889**

A LA CHAMBRE 15/5/1889

M. De Bruym, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics signale:

Les honorables Messieurs Mélot et Doucet ont demandé la ligne de Namur à Fosses.

Cette affaire est en instruction. Il résulte d'un premier rapport que cette ligne entraînerait pour l'Etat une perte de 31.000 francs par an.

On cherche à établir que l'augmentation du trafic sera une atténuation à cette perte. Cette preuve faite, je serai heureux de pouvoir donner satisfaction aux honorables membres.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 3/6/1889

CHEMINS DE FER VICINAUX

Par arrêté royal du 24 mai, Mr Fris, avocat, membre de la Chambre des Représentants est nommé pour un terme de six ans Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 19/6/1889

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 17 JUIL

Chemin de Fer Vicinal de Namur à Fosses:

M. Lecocq considère la réponse faite à la Chambre par le Ministre de Bruyn à M. le Représentant Mélot comme une fin de non recevoir ou à tout le moins comme un ajournement. Il propose de faire de nouvelles instances auprès du Gouvernement pour obtenir la ligne vicinale de Namur-Fosses et de faire connaître par voie d'affiches l'attitude que prendra le Gouvernement.

M. Lemaitre: Un nouveau projet a surgi. Ce projet va de Namur à Fosses par Wépion, Buzet et Floreffe.

A ce second projet s'en est substitué un troisième, allant cette fois de Namur à Saint-Gérard, par Wépion. Né d'intérêts personnels, ce projet ne peut évidemment être appuyé.

La proposition de M. Lecocq est adoptée.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 26/6/1889

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 24/6/1889

Chemin de Fer Vicinal de Namur-Wépion-St-Gérard:

On donne lecture d'un communiqué du comité organisé pour obtenir la construction d'un chemin de fer vicinal de Namur à St-Gérard par La Plante, Wépion, Lesves et Maison.

D'après la requête, cette construction est possible, facile et coûterait peu. Cette ligne desservirait une population agricole, forestière et industrielle de 10.000 personnes.

L'intervention pécuniaire de toutes les communes intéressées est assurée et les habitants du sud de la ville et de La Plante y trouveraient de grands avantages.

Le comité est présidé par M. le baron Fallon, député permanent.

M. Lemaitre est partisan de ce chemin de fer.

M. Cuvelier: Il faudrait deux lignes vicinales au lieu d'une, mais il nous faut d'abord celle de Namur à Fosses.

La communication du comité du chemin de fer de Namur à St-Gérard par Wépion est renvoyée aux commissions des travaux publics et des finances.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 28/6/1889

CHEMINS DE FER VICINAUX

MM. les bourgmestres des communes de Ohey, Sorée, Haillet, Perwez et Ben-Ahin viennent d'adresser aux conseils provinciaux de Liège et de Namur une lettre par laquelle ils démontrent qu'il serait de la plus grande utilité de construire le chemin de fer vicinal d'Assesse à Bas-Oha.

Ils annoncent que les délibérations des communes intéressées demandant l'étude de la ligne parviendront à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux avant le 15 juillet.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 4/7/1889

CONSEIL PROVINCIAL DU 2 JUILLET 1889

Discours de M. le Gouverneur:

Je n'ai pas de communication bien importante à faire au sujet de la S.N.C.V. Elle n'a cependant pas négligé nos intérêts.

En effet, par dépêche du 6 avril 1889, la société a fait connaître qu'elle proposait au Gouvernement la prise en considération du tracé direct de Namur à Fosses par Buzet.

Dans la saison de 1888, MM. Frapier, Hamoir et Huart ont émis le vœu de voir modifier le tracé primitif en reliant directement Bois-de-Villers à Wépion et Namur dans le cas où les communes intéressées n'adopteraient pas le projet par Malonne et aboutissant à Fosses.

Un comité présidé par M. le baron Fallon s'est constitué et a obtenu l'adhésion des communes intéressées pour le règlement des indemnités à payer pour les études du tracé.

Le Conseil Communal de Namur a dans sa séance du 24 juin renvoyé cette dernière proposition à la commission des travaux publics et des finances. Namur admet donc soit les deux lignes, soit l'une ou l'autre.

En ce qui concerne le chemin de fer vicinal d'Andenne à Ciney, la priorité de cette voie a été reconnue par le conseil en 1887.

Dans la même session, il fut question d'une autre ligne, d'Assesse à Régissa, qui desservirait Florée, Gesves, Sorée, Schaltin, Ohey, Flostoy, Evelette, Haillot, Coutisse, Perwez, Marchin et Régissa et aboutirait à la station de Barse.

En 1888, la Députation Permanente a approuvé la proposition de voir construire dans le plus bref délai la ligne d'Andenne à Ciney. L'établissement de cette ligne d'abord refusée par suite d'objections soulevées par M. le Ministre de la Guerre, a donné lieu à une seconde dépêche de la Députation. M. le Ministre de l'Agriculture a déclaré à la séance du 16 mai 1889 que cette ligne était autorisée.

L'intervention de la Province dans les frais de construction de la ligne Olloy-Le Mesnil est fixée au quart.

Le rapport présenté par le Conseil d'Administration de la S.N.C.V. indique que la demande en concession de cette voie est envoyée au Gouvernement.

Par arrêté du 9/3/1888, la Députation a décidé que la Province interviendrait pour un tiers dans la constitution fixée à 1.515.000 frs du capital nécessaire à la construction de la ligne de Yvoir à Ciney. Le rapport déjà cité indique que l'établissement de cette ligne est pris en considération et qu'elle sera construite à grande section.

---

## LIGNES DEMANDEES OU EN PROJET

- de Grupont à Wellin: prise en considération.
- de Jambes à Andenne-Sorée: La Société a sollicité la prise en considération de cette ligne en attendant la décision du Gouvernement.

- de Namur à Spy: une commission a été nommée par la Députation Permanente le 16 novembre 1888 pour activer l'instruction du projet.
- d'Eghezée à St-Denis: M. le Ministre a proposé une modification du tracé.
- de Florennes à Dinant par Rosée, Flavion, Anthée, Morville, Gérin et Serville: La Société des Chemins de Fer Vicinaux a fait connaître qu'elle propose la prise en considération de cette ligne. Elle étudie s'il y a possibilité de la raccorder à la station de Dinant.
- de Samson à Gesves: La Société Nationale a demandé au Gouvernement la prise en considération de cette ligne.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      8/7/1889

CONSEIL PROVINCIAL DU 5 JUILLET

M. de Montpellier d'Annevoie développe la proposition sollicitant le renouvellement des vœux émis en ce qui concerne les chemins de fer vicinaux suivants: Ligne d'Yvoir à Ciney, dont le capital est entièrement souscrit et ligne de Dinant à Florennes.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      10/7/1889

CONSEIL PROVINCIAL DU 8 JUILLET

M. Huart appuie chaleureusement les réclamations des habitants de Thon-Samson et Andenne relatives au chemin de fer vicinal d'Andenne à Samson. Il n'a pas jusqu'à présent été donné suite au vœu émis l'an passé.

Les tarifs sont absolument trop élevés.

La Compagnie du Nord exploitant la ligne vicinale a tout intérêt à ce que l'on emploie plutôt sa grande ligne.

Il y a aussi nécessité d'établir une station à Thon-Samson. Les habitants de cette localité ne sont pas desservis.

L'orateur critique aussi les horaires des trains de la ligne vicinale chaque train partant invariablement avant l'arrivée des trains de Namur.

Dans de telles conditions, le chemin de fer vicinal de Samson-Andenne ne peut pas faire de bonnes recettes. La Société qui l'exploite a, comme il a été dit plus haut, intérêt à ce que cette ligne végète.

Cela ne peut durer et nous devons veiller aux intérêts des populations, et des industriels, des communes et de la province.

La proposition est admise à l'unanimité.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 12/7/1889**

**CHEMIN DE FER VICINAL D'ANDENNE A CINEY**

Les communes d'Emptinne et de Schaltin refusent leur concours audit chemin de fer vicinal.

Nous déplorons vivement leur attitude.

A notre avis, il y aurait opportunité à insister vivement auprès de ces communes récalcitrantes pour les décider à intervenir dans les frais d'étude et de construction de la ligne Andenne-Ciney

Il s'agit de ne pas abandonner le projet primitif appelé à compléter un système de communications très important.

On doit tenir compte des intentions qui animaient les promoteurs de la ligne vicinale Ciney-Andenne-Eghezée.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 4/8/1889**

**LE CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A FOSSES ET SAINT-GERARD**

Voici la situation actuelle:

D'une part, le Gouvernement refuse d'autoriser la construction de la ligne directe de Namur à Fosses par Salzinnes, Malonne, Buzet, Sart-Saint-Laurent, cette ligne étant destinée à faire concurrence à la ligne de l'Etat, et d'autre part le Gouvernement et la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux donnent leur approbation au projet primitif allant de Namur à Fosses par Salzinnes, Malonne, Bois-de-Villers et Sart-St-Laurent, avec raccordement vers Saint-Gérard.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 5/8/1889**

**CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 2 AOUT**

On donne connaissance d'une pétition de la Ligue des Commerçants qui demande qu'on s'occupe de la construction des chemins de fer vicinaux de Namur à Fosses, de Namur à Saint-Gérard, de Namur à Spy et du prolongement de la ligne vicinale Andenne-Samson jusque Jambes.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 9/8/1889

CHEMINS DE FER VICINAUX

Les vallées de la Sambre et de la Meuse sont en révolution. On n'y parle plus que de chemins de fer vicinaux. Les meetings se multiplient sur tous les points.

Aujourd'hui des réunions seront tenues à La Plante et à Floreffe.

A Malonne, un referendum aura lieu dimanche prochain. Voici la convocation adressée par le Conseil Communal à tous les chefs de famille de cette importante localité:

Malonne, le 4/8/1889.

M.

En vertu d'une décision du Conseil Communal et en votre qualité de chef de famille, vous êtes invité à venir donner votre avis au sujet du projet de construction d'un chemin de fer vicinal passant par Malonne.

Le vote aura lieu dans la salle communale le dimanche 11 août 1889 à 2 heures de relevée.

Vu l'importance de ce projet, nous comptons que vous vous ferez un devoir de vous rendre à l'appel de l'administration locale.

Veillez agréer... L'Echevin ffons de Bourgmestre J. Goyet.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 10/8/1889

CHEMINS DE FER VICINAUX

Le meeting organisé hier au Kursaal par le Comité de Namur-Sud avait attiré une assistance nombreuse.

Le but de la réunion était de décider une démarche auprès de l'administration communale pour la faire revenir sur la décision à laquelle elle a paru se rallier, c'est-à-dire la ligne de Namur - Salzinnes Malonne - Bois-de-Villers - Sart-St-Laurent et Fosses, avec embranchement vers St-Gérard.

Les habitants de Namur-Sud veulent obtenir la ligne Namur-St-Gérard par La Plante, Wépion, Bois-de-Villers et Lesves. Ils demandent au Conseil de réclamer en même temps cette ligne et la ligne directe Namur-Fosses.

Différents orateurs ont pris la parole et il a été finalement décidé de demander au Conseil Communal de réclamer les deux lignes: Namur-Fosses directe et Namur-St-Gérard.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      18/8/1889

CHEMINS DE FER VICINAUX

Un chemin de fer à Salzennes et un chemin de fer à La Plante, telles sont les dernières propositions de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      23/8/1889

LES VICINAUX

Hier a eu lieu à 8 heures du soir au Kursaal une réunion à l'effet de nommer un comité à l'instar de celui de La Plante.

Ce comité aurait pour mission de travailler à la réalisation du projet de chemin de fer vicinal de Namur à Fosses par La Plante, Wépion, Bois-de-Villers, etc.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      29/8/1889

CHEMINS DE FER VICINAUX

Le Moniteur publie le tableau des recettes des chemins de fer vicinaux pour le mois de juin 1889.

Nous en extrayons ce qui suit:

Ligne Andenne-Eghezée:

4.430,08 frs - Jour-km. 7,52 frs - train-km. 0,86 fr.

Ligne Samson-Gives:

1.931,80 frs - Jour-km. 4,75 frs - train-km. 0,49 fr.

Ligne Melreux-Laroche:

5.773,35 frs - Jour-km. 7,10 frs - train-km. 0,60 fr.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      12/10/1889

UNE BONNE NOUVELLE

Nous apprenons que la construction d'une ligne vicinale d'Eghezée à Saint-Denis-Bovesse vient d'être prise en considération.

Il sera procédé immédiatement aux études de ce chemin de fer.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 16/10/1889

CHEMIN DE FER VICINAL ANDENNE-CINEY

Les habitants d'Andenne et des communes environnantes viennent d'adresser une pétition à MM. les Sénateurs et Représentants de l'Arrondissement de Namur en leur demandant leur intervention pour la construction de la ligne vicinale Andenne-Ciney.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 2/12/1889

LIGNE ANDENNE-CINEY

A la demande du conseil communal de Sorée, le conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux vient de décider qu'il y a lieu, en attendant que le Gouvernement ait statué définitivement sur la prise en considération de la ligne Andenne-Ciney, de poursuivre l'exécution de la première section de cette ligne comprise entre Andenne et Sorée.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 30/12/1889

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 28 DECEMBRE

Le Conseil a adopté la proposition suivante:

- 1) Persister à réclamer la ligne directe de Namur à Fosses par Salzennes, Malonne, Buzet et Lesves.
- 2) Réclamer une ligne du pont de Jambes à St-Gérard, passant par Wépion, Bois-de-Villers et Lesves.

De la station du pont de Jambes, partirait un tram qui traverserait la ville et aboutirait à la Station de Namur.

La ville interviendrait au prorata du tracé qui se trouve sur le territoire de Namur.

Sur proposition de M. Lemaitre, le Conseil décide de solliciter dès maintenant la construction immédiate des deux tronçons des deux lignes sus-indiquées, allant la première de Namur à Malonne et la seconde de Namur à Bois-de-Villers.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 11/1/1890

CHEMINS DE FER VICINAUX

Le Moniteur de vendredi publie les recettes comparatives des chemins de fer Vicinaux.

La ligne Andenne-Eghezée a produit depuis le 1er janvier jusqu'à la fin novembre: en 1888: 61.765 frs 96 et en 1889: 69.284,28, soit une augmentation de 7.518 frs. Les recettes moyennes sont montées en proportion par jour de 9,50 à 10,69 et par train-kilomètre de 1,02 à 1,23.

La ligne Samson-Andenne-Gives n'a pas donné d'augmentation de recettes: En 1888, les onze premiers mois ont produit 24.447 frs 21 et en 1889 24.402 frs 16. La situation ne s'améliore donc pas sur ce tronçon.

Dans le Luxembourg, l'exploitation des deux lignes vicinales de Melreux-Laroche et de Poix-Saint-Hubert reste stationnaire. Pour la première, diminution des recettes de 200 frs et pour la seconde augmentation des recettes de 600 frs durant la même période.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 20/1/1890

CHEMINS DE FER VICINAUX

Lignes de Melreux-Laroche et Poix-St-Hubert: Sont chargés des fonctions de police judiciaire MM. Paul Bourguignon, inspecteur, Paul Marquet, directeur, et Victor Dehard, garde voyer.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 23/2/1890

CONSEIL COMMUNAL DU 22 FEVRIER

Monsieur Jules Bours présente une pétition des habitants du quartier Sud-Est de la ville et du Faubourg de La Plante au sujet du chemin de fer vicinal de Namur à Saint-Gérard, insistant sur l'utilité et les avantages de cette ligne.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 8/3/1890

EGHEZEE

Le sieur Charles Debouche, employé à Eghezée, agent de la société concessionnaire de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer vicinaux d'Andenne à Eghezée et de Samson à Andenne, exercera sur ces chemins de fer les fonctions que le titre II de la loi du 15 avril 1843 sur la police des chemins de fer accorde aux gardes-voyers.

L'AMI DE L'ORDRE      16/3/1890

CONSEIL COMMUNAL DU 14 MARS

Il est donné lecture d'une pétition du Comité Salzinnois demandant au Conseil de voter immédiatement les fonds constituant la part d'intervention de la Ville dans la construction du chemin de fer vicinal de Namur à Fosses par Salzennes, Malonne, Bois-de-Villers, Lesves et Saint-Gérard.

A la suite de cette pétition, le Conseil Communal a demandé leur avis aux communes de Bois-de-Villers et Wépion. Bois-de-Villers n'accordera son concours qu'au projet de communication directe entre Namur et Saint-Gérard par La Plante, Wépion, Bois-de-Villers et Lesves. Mêmes réponses des communes de Lesves et Wépion.

Ces réponses seront jointes à la pétition du Comité de Salzennes et feront partie du volumineux dossier des chemins de fer vicinaux.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      20 MARS 1890

ANDENNE              ACCIDENT

Samedi soir, à Anton, le nommé François Degée, sortant d'un cabaret, voulut traverser la voie.

A ce moment arrivait précisément le tram de 8 heures 30 dont la locomotive tamponna l'imprudent. Il fut accroché par les vêtements et traîné sur la route nouvellement empierrée.

Il fut relevé avec une épaule fracturée et plusieurs côtes brisées, ainsi que diverses autres blessures.

Son état, sans être désespéré est très grave.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      24/3/1890

CHEMINS DE FER VICINAUX

Les recettes de la ligne vicinale Eghezée-Andenne se sont élevées pour le mois de janvier 1890 à 4.705 frs 10 contre 4.073 frs 60 en 1889.

Celles de la ligne Samson-Andenne-Gives à 2.303 frs 75 contre 1.646,60 francs en 1889.

Celles de la ligne Melreux-Laroche à 3.973 frs 30 contre 3.379 frs 30 en 1889, et celles de Poix-Saint-Hubert à 1.722 frs 95 contre 1.533 frs 15 en 1889.

L'AMI DE L'ORDRE 26/3/1890

ENCORE LES VICINAUX

Nous trouvons dans la Gazette Petrus de ce matin une correspondance de Namur qui, sur la question des chemins de fer vicinaux, a l'audace d'écrire:

" Deux lignes de chemin de fer vicinal s'imposent: l'une partant de Namur par La Plante, Wépion, Bois-de-Villers et Lesves et aboutissant à St-Gérard, l'autre de Namur à Saint-Gérard par Salzinnes, Malonne, Sart-Saint-Laurent, Fosses et Saint-Gérard.

La ville se montre toute disposée à intervenir pour sa quote part dans ces deux lignes, mais le gouvernement ne veut autoriser que la seconde et fait la sourde oreille aux réclamations qui lui parviennent..."

(suit un long commentaire purement politique que nous n'avons pas jugé utile de reproduire)

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 30/3/1890

CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS

On donne lecture de différentes pétitions:

- 1) Lettre de la Ligue Commerciale de Namur demandant que le Conseil vote les fonds nécessaires à l'étude et à la construction d'un chemin de fer vicinal destiné à relier Namur au Canton de Fosses, en laissant à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux le choix du tracé qui lui semblera le plus utile aux intérêts namurois.
- 2) Lettre du Comité Salzinnois demandant au Conseil de se prononcer en faveur du projet de Salzinnes-Malonne-Bois-de-Villers, etc...
- 3) D'autres habitants de Salzinnes insistent en faveur de la direction Namur-Fosses.
- 4) Des habitants de La Plante et du Sud-Est de la ville demandant au Conseil de se prononcer pour la ligne Namur, La Plante, Wépion et Saint-Gérard.
- 5) Enfin, les habitants de la rue Notre-Dame, tout en se déclarant partisans de la ligne Namur-St-Gérard, repoussent l'établissement du tramway en ville, et demandent que la ligne se continue par le Rempart Ad Aquam, le rue St-Nicolas, le Boulevard Cauchy et la Station.

Après la lecture de ces différentes pétitions, le président Lemaitre demande d'adopter la résolution suivante: "La Ville de Namur accordera son concours pécuniaire à tout projet et laisse au Gouvernement et à la SNCV le soin de décider de la manière de donner satisfaction aux intérêts de la cité."

L'AMI DE L'ORDRE      3/4/1890  
CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS

Texte voté au cours de la délibération:

Le Conseil Communal, quoiqu'il persiste à penser que l'établissement de deux lignes, de Namur-St-Gérard par les boulevards, le faubourg de la Plante, Wépion, Bois-de-Villers et St-Gérard d'une part et de Namur à Fosses par Malpas et Buzet d'autre part, soit plus conforme à la justice distributive et aux intérêts des populations, déclare laisser à la Société Nationale, à la province et au gouvernement le soin d'arrêter définitivement le tracé des lignes et des conditions de leur établissement de façon à donner satisfaction aux droits et intérêts légitimes de la ville et des faubourgs. Il déclare que la ville a déjà promis son concours à l'établissement de ces deux lignes et consent en outre à les voir relier toutes les deux à la gare par la traversée de la Sambre et les boulevards, avec points d'arrêt au Pont de Meuse, Boulevard Isabelle Brunell et Porte St-Nicolas, et à participer à la dépense.

Il décide en outre:

- 1) de s'en rapporter purement et simplement aux résolutions de la Société et du Gouvernement quant aux projets et au tracé des lignes.
- 2) il vote le principe de son intervention dans le coût de ces projets suivant les formes admises et la répartition équitable qui sera adoptée.
- 3) admet de maintenir son intervention pécuniaire dans le coût de l'exécution des deux projets, soit des deux lignes, soit de l'une d'elles seulement, dans le cas de refus de la Société ou du Gouvernement de les exécuter toutes les deux.

Le Conseil charge le Collège Echevinal d'exécuter la présente délibération et de transmettre au Gouvernement et à la Société Nationale copie des pétitions des habitants pour être, par eux, statué définitivement sur les tracés des lignes, assurant dès maintenant son concours à leurs décisions.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      9/4/1890  
CHEMINS DE FER VICINAUX

Recettes des mois de janvier et février:

Andenne-Eghezée: 8.602 frs 32 contre 7.774 frs 50 en 1889.

Samson-Andenne-Gives: 3.729 frs 88 contre 3.260 frs 32 en 1889.

Melreux-Laroche: 7.645 frs 90 contre 6.506 frs 65 en 1889.

Poix-St-Hubert: 3.234 frs contre 2.936 frs 45 en 1889.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 18/4/1890

VICINAL NAMUR-SPY

Nous apprenons que l'initiative prise par le Conseil Provincial de Namur en vue de la création d'un chemin de fer vicinal de Namur à Spy a été accueillie favorablement par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Les études préparatoires ont été faites: Le tracé suivrait la grand-route depuis la place d'Omalius jusqu'à la rencontre de la route de Saint-Denis à la Sambre, à proximité des Isnes, pour se diriger ensuite vers Spy par cette dernière route.

Toutefois, à la sortie de Belgrade, il sera nécessaire de faire une emprise dans les terrains particuliers à droite de la route jusqu'au delà de l'endroit dit "Le Marronnier", la rampe ayant à cet endroit une inclinaison qui ne permet pas l'établissement d'une voie ferrée.

La longueur du parcours est de 12 kilomètres entre la Place de la Station à Namur et le centre de l'agglomération de Spy. D'après les prévisions, la dépense totale pour la construction de la ligne, matériel roulant compris, ne dépassera pas 540.000 frs, dont un quart, soit 135.000 frs serait souscrit par l'Etat, un tiers, soit 180.000 frs par la Province et le reste, soit 225.000 frs par les communes intéressées: Namur, Saint-Servais, Flawinne, Suarlée, Temploux, Les Isnes et Spy.

La Députation Permanente, en exécution d'un vote du Conseil a formé un comité chargé de favoriser l'établissement de cette importante ligne vicinale. Ce comité s'est réuni sous la présidence du baron Fallon, membre de la Députation Permanente, en présence de Mr de Burlet, directeur général de la S.N.C.V. et de Mr Bellefroid, ingénieur provincial qui ont donné à la commission tous les renseignements souhaitables.

L'adhésion des communes de Temploux, Suarlée et Flawinne est acquise au projet. A Spy, la question va faire l'objet d'un nouvel examen du Conseil Communal où des hésitations se seraient manifestées.

Les délégués de Namur et Saint-Servais n'assistaient pas à cette réunion, mais on ne doute pas du vote de ces communes en présence des grands avantages du projet.

Si chacun veut y mettre un peu d'empressement, la construction de cette ligne pourrait se faire au cours de la présente année, les dispositions de la Société Nationale étant on ne peut plus favorables.

Aux communes donc de se hâter de souscrire, car on ne voit pas de raisons de remettre à une autre année une chose excellente qui peut facilement se faire au cours de cette année.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 11/5/1890

LE VICINAL NAMUR-SPY

Le Conseil Communal décide de participer dans la dépense de cette ligne pour une somme de 90.000 frs représentant une annuité de 3.240 frs.

L'intervention pécuniaire des différentes communes est comme on le sait calculée d'après le nombre de kilomètres parcourus et le nombre d'habitants de chaque commune

-----

Dans une lettre au Conseil Communal, la Ligue Commerciale de Namur réclame le prolongement jusque Namur de la ligne vicinale d'Andenne à Samson.

Le collège fera cette démarche, mais il est à craindre qu'on n'obtienne pas satisfaction.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 2/6/1890  
CONSEIL COMMUNAL DU 30 MAI

Le Conseil a reçu une requête émanant de la Ligue du Commerce de Namur, souhaitant voir établir un chemin de fer vicinal entre Namur et Bierwart avec prolongement si possible jusque Hannut, qu'il serait facile d'établir sur la route de Hannut, vu la largeur de celle-ci sur tout son parcours, aucune expropriation n'étant nécessaire puisque que la voie pourrait sillonner toute la dite route.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 6/6/1890  
VICINAL ANDENNE-EGHEZEE et SAMSON-ANDENNE

Par arrêté du 28 mai, le nommé Grailet Ernest, contrôleur à Andenne, agent de la société concessionnaire de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer vicinaux d'Andenne-Eghezée et Samson-Andenne, exercera sur ces chemins de fer les fonctions des gardes voyers.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 23/6/1890  
VICINAL D'YVOIR A CINEY

Le Moniteur de ce jour publie l'arrêté royal accordant à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux la concession de la ligne d'Yvoir à Ciney.

Cette ligne traversera les communes de Sovet, Evrehailles, Purnode, Dorinne, Braibant, Spontin et Ciney.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     28/6/1890

A PROPOS DES CHEMINS DE FER VICINAUX

Les propriétaires riverains des chemins de fer vicinaux établis ou en projet pourraient se demander avec raison quelles sont les servitudes auxquels ils sont astreints de ce chef.

C'est pourquoi nous croyons utile de lever certains doutes, particulièrement en ce qui concerne les bâtisses.

Les servitudes créées par le titre 1 de la loi du 15 avril 1843 dans l'intérêt des chemins de fer ne grèvent pas les propriétaires riverains des lignes vicinales même quand celles-ci sont établies sur une assiette indépendante des routes et chemins servant à la circulation ordinaire.

L'établissement d'un chemin de fer vicinal sur le sol d'une route ou d'un chemin préexistant ne modifie pas la nature de la voie publique ainsi empruntée.

Donc, pour les autorisations de bâtir, on ne doit pas tenir compte du voisinage du chemin de fer vicinal.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     14/7/1890  
CONSEIL PROVINCIAL     12 JUILLET

Chemin de Fer Vicinal de Namur à Hannut:

Les conclusions du rapport sont favorables. Mr Frapier demande de prendre en considération la pétition de la Ligue Commerciale de Namur concernant les lignes vicinales projetées et spécialement la nouvelle ligne de Namur à Hannut par Bierwart.

L'amendement de Mr Frapier et les conclusions du rapport sont adoptés à l'unanimité.

Chemin de Fer Vicinal de Florennes à Dinant:

Renouvellement d'un voeu favorable: Adopté.

Mr Camus recommande à la Députation l'achèvement de la ligne vicinale Andenne-Sanson, c'est-à-dire son prolongement vers Namur

L'AMI DE L'ORDRE      27/7/1890

LE VICINAL NAMUR-ONNOZ-SPY

Quand on parlait de ce projet, la première question qu'on se posait était: la ligne ira-t-elle jusqu'Onoz ?

C'est sur ce point que se fixaient les préoccupations des populations de Temploux, Spy, Velaine et même Namur. Et l'inquiétude commence à se manifester en présence du refus du gouvernement d'accorder la concession au delà de Spy.

Heureusement, rien n'a été négligé par nos représentants, sénateurs et conseillers provinciaux catholiques pour arriver à triompher de la résistance du gouvernement et nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que leurs efforts ont été couronnés de succès et que la concession jusqu'Onoz va être accordée.

La Ville de Namur et les nombreuses populations auxquelles la ligne vicinale Namur-Onnoz-Spy rendra service leur en seront profondément reconnaissantes.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      13/8/1890

CONSEIL COMMUNAL DU 9 AOUT

Monsieur le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à l'administration communale par Mr de Burlet, directeur général de la S.N.C.V.:

" ... En conséquence, nous avons l'honneur de vous faire parvenir trois modèles de délibération portant l'intervention de la ville à 184.000 frs (annuité de 6.624 frs) et prévoyant que le capital de la section de Namur (Port) à Malonne (Insevaux) pourra être fusionné avec ceux des extensions vers Fosses, St-Gérard, Wépion et Profondeville.

En insérant cette clause dans les délibérations, nous assurons l'exécution des extensions tout en donnant satisfaction partiellement à votre ville dans les plus brefs délais possibles.

Si nous ne construisons que la ligne de Namur à St-Gérard par suite de l'opposition de la ville de Fosses, la participation de la ville devrait être portée de 184.000 à 222.000 francs.

Si le projet entier (Namur-Fosses-St-Gérard indirect) pouvait se réaliser, la part de la ville devrait être portée de 184.000 à 246.000 frs.

Il est bien entendu que nous ferons tous nos efforts pour réaliser le projet retenu dans le plus bref délai possible..."

Note: Nous avons omis certains passages sans intérêt.

L'AMI DE L'ORDRE 10/9/1890

LA QUESTION DES VICINAUX

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a décidé définitivement dans la séance du 4 septembre de son conseil d'administration d'exécuter aussitôt le tronçon de Namur à Malonne.

Dès que les dernières formalités administratives auront été accomplies, on mettra la main à l'oeuvre.

Dans sa même séance, le Conseil d'Administration de la S.N.C.V. a décidé de demander la prise en considération de la ligne Namur-Wépion. Cette initiative de la Société Nationale sera si favorablement accueillie au faubourg de La Plante et lui ouvrira de larges perspectives, car ledit vicinal ne s'arrêtera pas à Wépion, mais s'étendra inévitablement jusque Dinant.

Enfin, la Société Nationale vient d'écrire à toutes les communes intéressées à l'établissement du chemin de fer vicinal de Namur-Spy-Onoz pour solliciter leur part d'intervention dans la formation du capital nécessaire à la construction de cette ligne.

Le capital fixé à 540.000 frs pour la section Namur-Spy-Village devra être porté à 800.000 frs pour le prolongement jusqu'Onoz, y compris l'établissement d'une gare de transbordement à Onoz ainsi que deux kilomètres de voies pour le prolongement de la ligne jusque Namur (Port).

La part d'intervention de chaque commune est fixée comme suit: Namur: 134.000 frs - St-Servais: 30.000 frs - Flawinne: 22.000 frs - Suarlée: 30.000 frs - Temploux: 60.000 frs - Spy: 45.000 frs - Isnes: 14.000 frs. En tout 335.000 frs.

Espérons que, suivant le désir de la S.N.C.V., les communes intéressés s'empresseront de donner leur adhésion et de voter leur part d'intervention pour que l'on puisse mettre rapidement la main à l'oeuvre.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 20/9/1890

VICINAL SAMSON-HUY

On sait que de nombreuses démarches ont été faites depuis deux ans pour obtenir le prolongement du chemin de fer vicinal de la rive droite de la Meuse de Gives, point d'arrêt actuel, jusque notre ville de Huy en passant par Ahin et qu'une des oppositions les plus importantes à cette continuation de voie ferrée vicinale émanait de la Compagnie du Chemin du Nord.

Le bruit circule actuellement que cette compagnie a donné son adhésion au projet. Le prolongement de la ligne de Gives vers Huy ne serait donc plus, si le bruit en question est fondé, qu'une affaire à régler entre la compagnie des Vicinaux et les communes que cette ligne desservirait.

L'AMI DE L'ORDRE 29/9/1890

LIGNE VICINALE ANDENNE-SORÉE

Procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 septembre 1890 à l'hôtel de ville d'Andenne en vue de la formation du capital nécessaire à la construction de la ligne vicinale d'Andenne-Sorée.

Sont présents MM. Malisoux, député permanent, président, Moncheur, sénateur, Borguet et Camus, conseillers provinciaux, de Burlet, ingénieur en chef-directeur de la S.N.C.V., Bellefroid, ingénieur provincial, et Bourguignon, secrétaire, ainsi que des représentants de la ville d'Andenne et des communes de Coutisse, Ohey et Sorée.

Monsieur le Président expose l'état de la question. Le tracé comme grande ligne et dans son ensemble a été adopté lors de la réunion du 14 décembre 1889.

M. de Burlet donne connaissance du projet dressé par la Société Nationale pour la répartition de ce capital.

- Andenne: 173.000 frs ou une annuité de 6.228 frs.
- Coutisse: 68.000 frs ou une annuité de 2.568 frs.
- Ohey: 88.000 frs ou une annuité de 3.168 frs.
- Sorée: 31.000 frs ou une annuité de 1.116 frs.

Les 7/12èmes restants du capital sont souscrits par l'Etat à raison de un quart pour l'Etat et un tiers pour la Province.

Le Conseil Communal d'Andenne à l'unanimité a déclaré intervenir pour ladite somme de 173.000 francs.

Mr le Bourgmestre de Coutisse déclare accepter sous réserve de ratification de son conseil communal la répartition ci-dessus, de même que Mr le Bourgmestre d'Ohey et Mr Malherbe échevin faisant fonction de Bourgmestre de la commune de Coutisse.

Mr Malisoux souscrit dix actions à la décharge de la part incombant à la commune de Sorée et Mr Borguet à la décharge de la part incombant à la commune de Coutisse.

Mr de Burlet enverra immédiatement aux administrations communales les formulaires et renseignements nécessaires pour réaliser les engagements financiers.

Mr le Président invite les communes à se libérer le plus tôt possible.

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal fait à Andenne ledit jour et signé après lecture.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      2/10/1890

ANDENNE

Un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses est arrivé à Seilles hier au départ du tram d'Eghezée.

Un groupe de deux dames âgées et de quatre demoiselles avait pris place par erreur dans le tram d'Eghezée alors qu'elles devaient se rendre à Andenelle.

S'apercevant de son erreur, une demoiselle sauta et heureusement ne fit aucune chute, mais il n'en fut pas de même de la mère qui sauta également, mais malheureusement roula par terre et faillit être écrasée.

Des passants accoururent et relevèrent la dame qui en fut quitte pour la peur.

En présence de ce fait, il nous semble que la Société des Vicinaux ferait bien de placer des poteaux indiquant la direction des convois.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      29/11/1890

CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A WÉPION

Nous apprenons que l'avis du Département des Chemins de Fer est favorable à la prise en considération d'une demande en concession d'une ligne vicinale à petite section entre Namur et Wépion.

La décision appartient au Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics à qui ce dossier est soumis en ce moment.

Tout permet de croire que la décision sera conforme aux propositions de la Société Nationale et qu'elle pourra être prise dans un très bref délai.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      2/12/1890

LE VICINAL NAMUR-MALONNE

A l'heure qu'il est, le capital incombant à la Province et aux Communes est régulièrement et complètement souscrit avec le concours de plusieurs particuliers.

Les bureaux de la S.N.C.V. achèvent les plans généraux et spéciaux qui doivent être soumis à l'enquête des communes pendant 15 jours conformément à l'article 6 de l'arrêté du 22/7/1885. Cette formalité aura lieu dans un très bref délai.

L'enquête terminée, le département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics arrêtera définitivement les plans d'exécution et soumettra au Roi l'arrêté d'exécution.

L'adjudication se fera ensuite sans retard. On prévoit que toutes ces formalités seront terminées avant la fin de l'hiver.

Les travaux de construction commenceront à la bonne saison et selon toute vraisemblance l'inauguration de la ligne pourra se faire dans le courant de 1891.

En dehors des expropriations de terrains qu'il pourrait être nécessaire de poursuivre judiciairement, l'administration ne prévoit aucun obstacle à l'achèvement complet des travaux pendant la prochaine campagne.

Cette affaire doit être considérée comme ne présentant aucune incertitude et comme assurée d'une très prompte réalisation.

-----

### VICINAL NAMUR-ONOZ

On peut également espérer que cette ligne se construira en 1891.

Les communes sont d'accord sur leur participation à l'exception de la ville de Namur qui n'a pas encore adhéré aux modifications qui ont dû être introduites dans la répartition du capital par suite du prolongement de la ligne jusqu'Onoz d'une part et jusqu'au port de Gravière d'autre part.

La ville a demandé à cet égard et obtenu certains renseignements complémentaires qui lui permettront sans doute de prendre une décision très prochainement.

Si la ville fait diligence, il sera encore possible d'achever les études et d'obtenir l'arrêté de concession en temps utile pour mettre la main à l'oeuvre pendant la campagne prochaine.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      9/12/1890

### VICINAL NAMUR-WEPION

Nous apprenons que le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics qui a les concessions des chemins de fer vicinaux dans ses attributions, vient d'accorder à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux la prise en considération du chemin de fer vicinal projeté entre Namur et Wépion.

C'est maintenant aux communes intéressées de se mettre à l'oeuvre.

A Namur, un pont devra être jeté sur la Sambre entre le port de Grognon et le port de Gravière.

Il est à souhaiter que le Conseil Communal ne tarde pas à s'occuper de cet important projet.

La ville se propose-t-elle de demander un pont avec une voie charrettière destiné à desservir en même temps l'établissement du railway ou entend-elle se contenter d'une simple passerelle à l'usage exclusif du chemin de fer ?

C'est un préalable qu'il importerait de résoudre d'abord avant de déterminer le capital et les conditions diverses de l'emprise du chemin lui-même.

Nous attendons sur ce point l'attitude de nos édiles.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 17/12/1890**

**AUX VICINAUX**

**RECETTES DE JANVIER A FIN OCTOBRE 1890:**

Ligne Andenne-Eghezée: 57.953,60 contre 55.315,61 en 1889.  
Ligne Samson-Andenne-Gives: 21.549,17 contre 22.643,43 en 1889.  
Ligne Melreux-Laroche: 53.550,75 contre 55.315,61 en 1889.  
Ligne Poix-St-Hubert: 22.021,80 contre 23.619,40 en 1889.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 29/12/1890**

**CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR DU 27 DECEMBRE**

**Chemin de fer vicinal de Namur à Spy:**

M. le Bourgmestre est d'avis que la question doit faire l'objet d'un nouvel examen.

Mr Borlée signale qu'on veut faire payer deux fois le même tracé dans la ligne Namur-Malonne et celle de Namur-Spy et demande que la Société explique pourquoi elle fait payer deux fois le même réseau depuis la Gare jusqu'à la Porte de Bruxelles.

Le Bourgmestre donne connaissance d'une lettre de la S.N.C.V. qui se propose de construire un pont carrossable au confluent pour desservir la ligne de Namur à Wépion. Le Bourgmestre est d'un avis contraire. On parle de referendum et la question est finalement renvoyée aux commissions de l'industrie, du commerce et des travaux publics.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 19/1/1891

SUR LA LIGNE VICINALE ANDENNE-EGHEZEE

La neige atteignait à certains endroits une épaisseur de plus de trois mètres. Les locomotives y disparaissaient.

L'emploi d'une machine pourvue d'un chasse-neige a permis de rétablir la circulation vers 9 heures du matin.

L'AMI DE L'ORDRE 30/1/1891

VICINAL NAMUR-SPY-ONNOZ

Un lecteur nous écrit pour protester contre les difficultés soulevées par la Ville de Namur dans la question du chemin de fer vicinal Namur-Spy-Onnoz.

Pour ce qui nous concerne, nous appelons de tous nos vœux une entente prompte et décisive et la mise en exécution de la ligne décrétée.

L'AMI DE L'ORDRE 7/2/1891

CHEMINS DE FER VICINAUX

<u>Recettes:</u>	<u>1889</u>	<u>1890</u>
Ligne Andenne-Eghezée:	76.678,04 frs	70.685,68 frs.
Ligne Samson-Gives:	26.798,40 frs	26.973,69 frs.
Ligne Melreux-Laroche:	63.335,00 frs	68.309,33 frs.
Ligne Poix-St-Hubert:	25.898,35 frs	27.377,15 frs.

L'AMI DE L'ORDRE 9/2/1891

CONSEIL COMMUNAL DU 7 FEVRIER

Lecture est donnée d'une dépêche de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux suite aux observations formulées au sujet de la répartition des dépenses du chemin de fer vicinal Namur-Onnoz-Spy.

On prend comme base l'importance de la population de la Ville de Namur. Les recettes sur le tracé commun seront fournies par les deux lignes de Namur-Spy et Namur-Malonne et réparties entre ces deux lignes.

M. Lemaitre prétend que la répartition est erronée, mais voit dans la lettre de la Société une menace de retard et invite en conséquence le Conseil à se rallier à la répartition proposée.

M. Borlée: On nous fait payer deux fois le même tracé et on nous répond que les recettes seront réparties entre les deux lignes. Cela ne nous satisfait pas.

M. Lemaître observe que la Société Nationale a admis en principe que la dépense est réduite de moitié pour les localités où il y a déjà une voie ferrée. Ici, on n'a pas suivi cette règle.

Le renvoi de la dépêche à l'examen de la commission des Travaux Publics est prononcé.

M. Saintraint invite le Conseil à ne pas perdre de vue le grand intérêt de la Ville de Namur à la construction la plus prompte de cette ligne.

M. Lemaître propose une modification au plan de la voie de Namur-St-Gérard à Namur-Port, qui coupe la place Léopold. Il exprime aussi le regret de voir la ligne de Malonne-Insepré s'éloigner du trajet direct de Namur-Fosses.

---

**L'AMI DE L'ORDRE 18/3/1891**  
**NOS VICINAUX**

.Les Chemins de Fer Vicinaux ont tenu une large place dans la discussion du budget de l'Agriculture.

Notre province est peu favorisée jusque maintenant, mais elle sera dans un prochain avenir gratifiée d'une série de nouvelles lignes vicinales, telles que Namur-Spy-Onoz, Namur-Malonne et Namur-Wépion, sans compter les autres lignes projetées sur divers points des trois arrondissements.

---

**L'AMI DE L'ORDRE 19/3/1891**  
**CHEMINS DE FER VICINAUX**

**Recettes des mois de janvier 1890 et 1891:**

<u>Ligne</u>	<u>1890</u>	<u>1891</u>
Andenne-Eghezée:	4.705,10	4.427,23
Samson-Andenne-Gives:	2.303,75	2.087,40
Melreux-Laroche:	3.973,30	3.305,01
Poix-St-Hubert:	1.722,95	1.992,10
Bourcy-Houffalize:	1.270,15	1.104,55

---

L'AMI DE L'ORDRE 27/3/1891

CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS

Chemin de Fer Namur-Spy-Onoz: Lecture par l'Echevin Lecocq d'un rapport invitant le conseil à accepter d'urgence la ligne vicinale Namur-Spy-Onoz et la répartition des dépenses proposées par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Les conclusions du rapport sont votées à l'unanimité.

-----  
CHEMIN DE FER VICINAL NAMUR-VEPION

Pont sur la Sambre:

La Société Nationale estime que la question du pont est primordiale et doit être votée en premier lieu.

Le pont sera-t-il ou non carrossable? La Commission estime qu'il importe que l'on connaisse la dépense qui incombera à la ville dans la construction de ce pont.

Mr Lemaître estime que la construction d'un pont carrossable détournerait le mouvement commercial d'un côté de la ville vers l'autre.

Aucune décision n'est prise par le Conseil.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 28/5/1891

CHEMINS DE FER VICINAUX

Voici pour le 1er juin les heures de départ:

D'Andenne à Eghezée: départs à 8 h.45 du matin, 1 h.35 de relevée et 5 h. du soir.

D'Andenne vers Bierwart: 11 h.55 et 8 h.45 du soir.

De Bierwart à Eghezée: 6 h.25 du matin.

D'Eghezée à Andenne: 7 h.18 du matin, 10 h.25, 3 h.15 et 6 h.35 du soir. Il y a de plus de Bierwart à Andenne un train à 12 h.38.

De Grand-Moinil et Samson à Andenne et Gives: 7 h.45, 10 h.30, 2 h.05 et 5 h.28. Il y a en plus un train jusqu'Andenne à 7 h.55 du soir et un train de Andenne à Gives à 6 h.18 du matin.

De Gives à Grand-Moinil: à 6 h.38 du matin, 9 h.05, 12 h.25, 3 h.30 et 6 h.40.

L'AMI DE L'ORDRE    22/6/1891

CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN

Il est donné lecture d'une pétition du Comité de Namur-Sud et La Plante demandant au Conseil Communal de donner son adhésion à la construction d'un pont carrossable au confluent pour la desserte de la ligne vicinale Namur-Wépion et en même temps servir de voie de communication, ce qui amènerait une transformation de ce quartier de la ville.

La seule question du pont arrête la construction du vicinal Namur-Wépion, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux n'attendant que la décision du conseil pour se mettre à l'oeuvre.

Après de nombreux échanges de vues, la discussion est reportée à une prochaine séance.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE    26/6/1891

CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR

Le Conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu de profiter de l'établissement du vicinal pour construire un pont carrossable au Confluent. N

On demandera à la Société de ne faire que le pont qui lui est nécessaire pour le chemin de fer vicinal, sans passerelle ni voie carrossable.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE    4/7/1891

LE PONT D'ANDENNE

Construit en 1852 et reliant la ville d'Andenne à la Gare et aux usines de la rive gauche de la Meuse, il a déjà fait un rude service.

Il y a quelque trois ans, lors de la construction du vicinal Andenne-Gives-Samson, on hésita même avant de l'utiliser pour la nouvelle ligne sans le consolider.

En effet, il passe parfois sur le pont des trains de 56.000 kgs en sus de la voie, rails et billes. A noter aussi que cette énorme charge ne porte pas sur l'axe du pont mais entièrement sur un côté du tablier et que le tram occasionne des vibrations considérables.

Il est plus que temps de prendre là quelques précautions élémentaires à défaut d'une réédification complète de cet ouvrage d'art.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 6/7/1891

CONSEIL COMMUNAL DU 4 JUILLET

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux demande à acquérir une parcelle de terrain vague à la porte St-Nicolas, près de l'école communale pour y entreposer ses matériaux.

La Société attend la décision du Conseil pour se mettre à l'oeuvre.

L'urgence est déclarée et une proposition de M. Lemaître de louer ce terrain à la Société est adoptée à l'unanimité.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 15/7/1891

CONSEIL PROVINCIAL 13 JUILLET

M. Delogne, conseiller de Gedinne, demande à la Députation de faire des démarches pour hâter la construction du chemin de fer vicinal de Gedinne à Beauraing et Houyet et réclamer l'adjudication immédiate du tronçon de Gedinne à Beauraing.

Il entretient également le Conseil du chemin de fer vicinal de Graide à la frontière qui serait appelé à un grand trafic et serait en quelque sorte une ligne internationale. Elle ne présente aucune difficulté d'exécution et n'exige pas de travaux d'art.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 17/7/1891

CONSEIL PROVINCIAL 17 JUILLET

M. Camus parle du chemin de fer vicinal d'Andenne à Sorée et Ciney, dont le gouvernement a refusé d'accorder la concession pour une raison de concurrence qui n'est pas sérieuse.

Renvoi à la 5ème commission.

Il s'occupe également du prolongement de la ligne vicinale Samson-Andenne-Gives, vers Huy et Namur.

Cette ligne se termine actuellement par deux culs de sac et il serait juste que la Société eût égard aux capitaux engagés dans ce chemin de fer actuellement improductif.

Sur une observation de M. Malisoux, cette dernière question est renvoyée à la Députation.

-----

L'AMI DE L'ORDRE      26/7/1891

CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR-MALONNE

L'adjudication des travaux de construction de la première section du chemin de fer vicinal de Namur-Port à Fosses et à St-Gérard est fixée au 12 août prochain.

Cette section à son origine au quai de la Meuse vis à vis de la rue du Tan, et son terminus à la cumulée 6.700 sur le territoire de Malonne. Cette ligne empruntera les boulevards Cauchy, Léopold, l'avenue de Salzinnes puis la route de Salzinnes à Malonne.

La longueur de la voie principale, des évitements et des culs de sac est de 8.800 mètres environ. Le devis est estimé à 667.782 frs 25.

Dès maintenant, on peut considérer que le chemin de fer vicinal de Namur-Malonne est une chose faite.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      29/7/1891

CHEMINS DE FER VICINAUX

Le Moniteur publie le tableau des recettes effectuées pendant le mois de mai 1891 par les Chemins de Fer Vicinaux.

Nous en extrayons les résultats suivants:

<u>Lignes</u>	<u>Recettes de mai 1891</u>	<u>depuis le 1.1.1890</u>	<u>le 1.1.1891</u>
Andenne-Eghezée	4.735,82	22.786,31	24.924,38
Samson-Gives	2.060,72	9.619,80	9.882,49

-----  
L'AMI DE L'ORDRE      18/8/1891

LE CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A MALONNE ET SAINT-GERARD

Vendredi s'est tenue à l'hôtel provincial une réunion des conseillers communaux des communes de Namur, Malonne, Bois-de-Villers, Lesves et St-Gérard, sous la présidence de Monsieur le baron Fallon, député permanent, assisté de Mr l'avocat Frapier, conseiller provincial et de Mr Bellefroid, ingénieur de la S. N. C. V.

Cette réunion avait pour but d'amener les conseillers communaux de Bois-de-Villers, Lesves et Saint-Gérard à consentir leur part d'intervention dans la formation du capital nécessaire à la construction du chemin de fer vicinal de Malonne à St-Gérard. Ce travail serait la continuation de la ligne de Namur à Malonne par la place du Malpas.

Le projet est dressé et la dépense fixée. On n'attend que le vote des parts d'intervention des communes intéressées pour mettre les travaux en adjudication.

La commune de Bois-de-Villers est restée jusqu'ici hésitante parce qu'elle espérait obtenir le projet de la ligne ferrée par la vallée de la Meuse. Ce dernier projet peut maintenant être considéré comme abandonné.

Le devis des travaux s'élève à 1.245.600 francs, dépense dans laquelle l'Etat, la province et les communes interviendraient respectivement pour un quart, un tiers et cinq douzièmes.

L'intervention pécuniaire des communes qui ne se sont pas encore prononcées se chiffre par 58.000 francs pour Bois-de-Villers, 56.000 francs pour Lesves et 65.000 francs pour Saint-Gérard.

Les conseils communaux de ces trois dernières communes vont se réunir d'urgence pour une décision définitive au sujet de leur part d'intervention.

Attendons nous à voir, dans un avenir très proche, la seconde partie de cette belle voie ferrée mise en adjudication.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      22/8/1891**

**CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A INSEPRE**

Le Moniteur de ce jour publie un arrêté royal du 13 août accordant à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux la concession de la ligne de Namur à Malonne-Insepré.

L'Etat intervient pour 157.000 frs dans la formation du capital nominal afférent audit chemin de fer.

Le délai d'exécution de la ligne concédée est fixé à un an à compter de la date du présent arrêté.

Le Moniteur publie également le cahier des charges spéciales au chemin de fer de Namur-Malonne, relativement aux prix de transport des voyageurs, des bagages, des marchandises etc....

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      3/9/1891**

**LE CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR-SPY-ONoz**

Les plans, tracés et devis du chemin de fer vicinal de Namur-Spy-Onoz viennent d'être transmis par l'administration provinciale aux administrations communales de Namur, St-Servais, Flawinne, Suarlée, Temploux, Spy et Onoz situées sur le parcours dudit chemin de fer, à l'effet de permettre à

ces administrations de présenter les observations et réclamations qu'elles croiraient utiles et convenables.

Comme on le voit, la question du chemin de fer vicinal Namur-Spy-Onoz est toujours étudiée de près et nous voulons l'espérer en voie de très prochaine réalisation.

Des difficultés ont été soulevées par l'administration communale de Fosses, fort peu accommodante par tradition, mais il y a lieu de croire que les efforts généreux et incessants de nos dévoués sénateurs, représentants et conseiller provinciaux auront raison des résistances les plus tenaces.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons qu'engager les communes intéressées à renouveler leurs instances, tout en se gardant d'accès de mauvaise humeur qui n'avanceraient guère la solution de cette importante affaire.

Nous avons le chemin de fer vicinal de Namur-Malonne. Nous nous permettons d'espérer la prochaine construction de celui de Namur-Wépion.

Ayons aussi confiance dans la réalisation à bref délai de la ligne Namur-Spy-Onoz.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 8/9/1891**

**VICINAL ANDENNE-SOREE**

Par arrêté royal du 31 août, la concession du chemin de fer vicinal de Andenne à Sorée est accordée à la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Le Moniteur publie en outre le cahier des charges spéciales audit chemin de fer.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 8/9/1891**

**VICINAL NAMUR-MALONNE**

Les travaux du chemin de fer vicinal de Malonne à Namur avancent avec une étonnante rapidité.

Si les ouvriers sont servis par le beau temps, la ligne sera en exploitation avant la fin de cette année.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 28/9/1891**

## CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR

Il est donné connaissance d'une lettre de la S.N.C.V. concernant le prolongement de la ligne Namur-Malonne vers St-Gérard et Fosses.

Le délégué de la commune de Fosses avait déclaré lors d'une précédente réunion que sa commune ne consentirait à intervenir que dans le cas de l'adoption d'un tracé direct de Namur à Fosses. Or, l'administration des Chemins de Fer s'oppose formellement à la concession de cette ligne.

De nouvelles insistances sont faites auprès de l'édilité de Fosses pour obtenir son intervention pour la ligne Namur-Bois-de-Villers-Fosses.

Devant cette situation, la Société propose au Conseil Communal de Namur de décider d'accorder son intervention, soit que la ligne Namur-Malonne soit prolongée jusque Saint-Gérard et Fosses, soit que sur le refus de la commune de Fosses elle ne soit prolongée que jusque Saint-Gérard.

La dépêche fixe les parts d'intervention dans l'un et l'autre cas. La dépense du premier projet serait de 1.596.000 frs et celle du deuxième de 1.247.000 frs.

Sur proposition de l'échevin Bougard il est décidé du renvoi aux commissions des Finances, des Travaux Publics, de l'Industrie et du Commerce.

-----

## L'AMI DE L'ORDRE 9/10/1891

### CONSEIL COMMUNAL DU 6 OCTOBRE

On donne connaissance d'une lettre d'habitants de Salzinnes relative au chemin de fer vicinal Namur-Malonne et demandant qu'il soit construit dans ce faubourg une voie d'évitement et que des locaux pour marchandises soient établis au coin de la place Wiertz.

Le conseil, sur avis de l'échevin Borlée, estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette demande.

-----

## VICINAL NAMUR-MALONNE

Une petite locomotive destinée au transport du matériel a circulé pour la première fois sur le tronçon achevé du chemin de fer vicinal Namur-Malonne.

Les passants s'arrêtaient, regardaient filer la machine comme un phénomène, ne se décidant à s'éloigner que lorsqu'ils l'avaient perdue de vue.

-----

L'AMI DE L'ORDRE 12/10/1891

SALZINNES

Hier, dans l'après-midi, alors que la machine du chemin de fer vicinal passait, un fort cheval attelé d'un tombereau chargé de briques, effrayé par le bruit que faisait la locomotive, monta sur le trottoir et descendit la rue Patenier à fond de train.

Si aucun accident n'est à déplorer, c'est grâce au sang-froid du conducteur qui, après bien des efforts, est parvenu à maîtriser sa bête.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 17/10/1891

ACCIDENT

Hier jeudi, vers dix heures du matin, une bande d'enfants jouaient sur la ligne du chemin de fer vicinal Boulevard Isabelle Brunell, s'amusant à pousser les wagons et à les heurter l'un contre l'autre.

Tout à coup, le petit Fernand Ferbu, âgé de 7 ans, qui n'avait pu se garer, a été tamponné et a eu le bras droit broyé.

Un balayeur de la ville qui travaillait à proximité le transporta chez ses parents.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 18/10/1891

LE PONT D'ANDENNE

On est occupé à procéder à un examen de la partie métallique du pont d'Andenne, dont l'insécurité est manifeste, aux dires de gens compétents.

Cet examen aurait démontré en effet que pendant l'hiver dernier un certain nombre de rivets ont cédé sous l'influence des fortes gelées et des trépidations anormales auxquelles ce pont est soumis depuis l'installation du chemin de fer vicinal.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE 23/10/1891

CONSEIL COMMUNAL DU 20 OCTOBRE

Dans une réunion tenue récemment au Gouvernement Provincial, M. Bellefroid, parlant au nom de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, a déclaré que toutes les autorités étaient d'accord pour ne

pas relier Namur à Saint-Gérard par la vallée de la Meuse, ce que voyant MM. Fallon et Frapier, présents à cette séance, ont vivement insisté pour obtenir le prolongement de la ligne de Malonne vers St-Gérard.

La Ligue Commerciale insiste auprès du Conseil Communal de Namur pour que celui-ci se rallie aussi à ce dernier projet.

Le Conseil décide du renvoi en commissions.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      2/11/1891**  
**CONSEIL COMMUNAL DU 30 OCTOBRE**

Il est donné lecture d'une pétition du Comité Vicinal de La Plante et Namur-Sud, réclamant la ligne directe Namur-Fosses et la ligne Namur-St-Gérard par La Plante.

Le Conseil décide du renvoi aux commissions qui se livrent à une nouvelle étude de la question.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      5/11/1891**  
**CHEMINS DE FER VICINAUX**

**Recettes de janvier à fin septembre:**

<u>Lignes:</u>	<u>en 1890:</u>	<u>en 1891:</u>
Andenne-Eghezée:	44.603,64	40.061,03
Sanson-Andenne-Gives:	20.124,56	18.333,55
Melreux-Laroche:	52.321,30	51.876,31
Poix-St-Hubert:	21.298,15	23.134,35
Bourcy-Houffalize:	14.781,37	16.704,76
Paliseul-Bouillon: Recettes depuis le commencement de l'exploitation, soit le 12/10/1890:	37.242,00.	

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      21/11/1891**  
**ANDENNE**

Les agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

sont actuellement à Andenne, pour négocier l'acquisition des terrains nécessaires au vicinal d'Andenne à Sorée.

Ce vicinal, qui viendra se souder aux lignes existantes d'Andenne à Eghezée et d'Andenne à Samson, sera productif, croit-on, surtout à cause des terres plastiques qu'il amènera aux usines d'Andenne.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 24/11/1891**  
**ANDENNE**

Un arrêté ministériel du 20 novembre approuve le plan d'emprises afférentes aux terrains nécessaires à l'établissement du chemin de fer vicinal d'Andenne à Sorée, sur le territoire de la Ville d'Andenne.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 26/11/1891**  
**CHEMIN DE FER VICINAL DE NAMUR A WEPION**

Nous apprenons que la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a déterminé le capital nécessaire pour l'établissement de cette ligne.

La ville ayant refusé le pont à voie charrettière que la Société projetait de jeter sur la Sambre moyennant intervention financière de l'Etat, il n'y aura en cet endroit qu'une simple passerelle destinée au service exclusif du chemin de fer.

La ville a été invitée à souscrire sa part du capital avec adhésion au prolongement futur de la ligne vers Profondeville. On attend sa réponse et on espère qu'elle ne se fera pas trop attendre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 3/12/1891**  
**SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER VICINAUX AVIS D'ADJUDICATION**

La S.N.C.V. fera procéder le mercredi 16 décembre 1891 en son local rue de la loi 19, à Bruxelles, à l'ouverture publique des soumissions pour l'entreprise de l'entretien et de l'exploitation de la ligne vicinale de Namur à Malonne (Insepré).

Les soumissions devront être adressées au Directeur Général de la Société Nationale par lettres recommandées remises à la poste au plus tard trois jours avant la date fixée pour l'adjudication, soit avant le 13 décembre.

Les intéressés pourront prendre connaissance des plans et cahiers des charges au siège de la Société ou chez M. l'Ingénieur Provincial Bellefroid, à Jambes(Namur) à partir de ce jour. Le cahier des charges sera délivré au prix de un franc par exemplaire.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      6/12/1891**  
**NOS CHEMINS DE FER VICINAUX**

A la séance du Conseil Communal de vendredi, le rapport des commissions sur les lignes vicinales actuellement en voie de réalisation propose:

1) de ratifier purement et simplement les nouvelles demandes de la S.N.C.V. en date des 22 août et 13 septembre 1891, qui ne sont que la conséquence de nos votes précédents.

2) d'accorder aujourd'hui le prolongement de l'actuelle ligne de Namur à Malonne (Insepré) vers Bois-de-Villers, Lesves et St-Gérard, avec ou sans embranchement vers Fosses, suivant que cette dernière commune se ralliera ou non au tracé proposé et le prolongement de cette même ligne vers Wépion par le Faubourg de La Plante de façon à donner satisfaction à cette partie si deshéritée de notre ville.

3) de voter l'intervention pécuniaire de la ville, mais à la condition expresse que lorsque la ligne entière sera achevée, le coût total de la ligne ne dépassera pas la somme qui eût été nécessaire si elle avait été exécutée en une seule fois au lieu de l'être par tronçons séparés et qu'il en sera tenu compte lors du règlement définitif de la dépense.

Ces rapports seront discutés à la prochaine séance.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      13/12/1891**  
**CHEMINS DE FER VICINAUX**

**Recettes du mois d'octobre:**

Ligne Andenne-Eghezée:	13.016,00.
Ligne Samson-Andenne-Gives:	2.360,84.
Ligne Melreux-Laroche:	6.455,25.
Ligne Poix-Saint-Hubert:	2.719,25.
Ligne Bourcy-Houffalize:	1.761,90.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE      15/12/1891**

## VICINAL NAMUR-MALONNE

On a beaucoup remarqué la rapidité avec laquelle ont été conduits les travaux de construction du chemin de fer vicinal de Namur à Malonne (Insepré). Jamais on ne se serait imaginé que ce serait terminé à cette date.

Or, il en est ainsi car par un arrêté du 12 courant Monsieur le Ministre des Travaux Publics autorise la mise en exploitation de la section de Namur à Malonne.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter la S.N.C.V. et ses ingénieurs du bon exemple qu'ils viennent de donner aux administrations du Gouvernement où, grâce à la bureaucratie, les travaux traînent si souvent en longueur, après avoir mis des années pour sortir des cartons.

Comme on le sait, l'adjudication de l'exploitation de la nouvelle ligne a lieu le 16 courant.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     21/12/1891

### CHEMINS DE FER VICINAUX

Que fait donc le Conseil Communal au sujet des Chemins de Fer Vicinaux ?

Nos édiles se décident-ils à se réunir au plus tôt pour trancher définitivement la question de la ligne Namur-Fosses-Saint-Gérard et celle de Namur-La Plante-Wépion ?

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     27/12/1891

### CONSEIL COMMUNAL DU 27 DECEMBRE

On cherche vainement dans l'ordre du jour les rapports sur les chemins de fer vicinaux de Namur-Saint-Gérard et Fosses et de Namur-La Plante-Wépion.

-----  
L'AMI DE L'ORDRE     28/12/1891

### ANDENNE HORRIBLE ACCIDENT

Un horrible accident s'est produit vendredi soir sur la ligne Andenne-Eghezée.

Le tram quittant Andenne à 8 heures 45 a atteint, à l'entrée du hameau de Tramaka, un ouvrier d'usine âgé de 31 ans et père de deux enfants.

Le malheureux a été entraîné sous la machine sans que le mécanicien s'aperçut de la chose.

Le tram continua sa marche jusqu'à l'arrêt régulier, pendant plus d'un kilomètre, semant derrière lui des débris sanglants, fragments d'os et viscères.

Quand on constata la catastrophe, la partie inférieure de la locomotive était couverte de chair hachée.

-----  
**L'AMI DE L'ORDRE 31/12/1891**  
**CONSEIL COMMUNAL DU 29 DECEMBRE**

Le Conseil adopte les conclusions des rapports concluant à l'adoption des propositions de la S.N.C.V. et adopte la résolution de faire de nouvelles démarches pour obtenir le prolongement du chemin de fer vicinal de Samson-Andenne-Gives jusque Namur.

-----